

20
25

Rapport d'activité
**PILOTER
RÉGULER
GARANTIR**



FRANCE COMPÉTENCES – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Date de publication : juillet 2026

Directeur de la publication : Stéphane Lardy, Directeur général

Rédaction et coordination : Direction de la communication

Conception, création et réalisation graphique : Agence Kazoar

Crédits photos : Patrick Sordoillet

ISSN : 2825-9351

FRANCE COMPÉTENCES

► une instance nationale investie de trois missions clés

Créée le 1^{er} janvier 2019 par la loi « Avenir professionnel », France compétences est **l'autorité nationale de financement et de régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage**. Elle a pour **mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration de ce secteur**.

Placée sous la tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, **sa gouvernance quadripartite est composée de représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs** représentatives au niveau national et interprofessionnel, ainsi que de deux personnalités qualifiées.

Ses objectifs ?

Promouvoir le développement des compétences et l'acquisition des certifications professionnelles et contribuer à l'égalité d'accès pour tous à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

France compétences, outre la répartition des fonds mutualisés entre les différents acteurs, participe à la **régulation de la qualité, des coûts et des règles de prise en charge des formations**.

En effectuant un travail rigoureux d'enregistrement, de mise à jour et de lisibilité des certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS), France compétences

s'attache à établir et **garantir leur pertinence et leur adéquation avec les besoins de l'économie**. Par ses différentes actions, l'institution œuvre à la **mise en place d'un système lisible, cohérent et équitable pour l'évolution et la transition professionnelle des actifs**.

France compétences est en dialogue permanent avec les institutionnels et professionnels du secteur. Grâce à cette proximité, elle exerce pleinement ses compétences en matière d'évaluation, de diffusion des connaissances, de recommandations et de signalement des dysfonctionnements. En cela, France compétences participe à la **mise en synergie des acteurs du système et, de façon plus globale, à l'amélioration de ce dernier**.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES MISSIONS DE FRANCE COMPÉTENCES



CONSULTEZ LA LOI « AVENIR PROFESSIONNEL »



France compétences a été créée avec l'ambition d'améliorer l'efficacité du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage en intervenant à trois niveaux.



FINANCER

le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de façon optimale et soutenable.



RÉGULER

le marché pour favoriser l'identification des besoins en compétences et faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques.



AMÉLIORER

la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage

SOMMAIRE

ÉDITOS croisés

page 4

CHAPITRE 1

2025

Année de transition stratégique

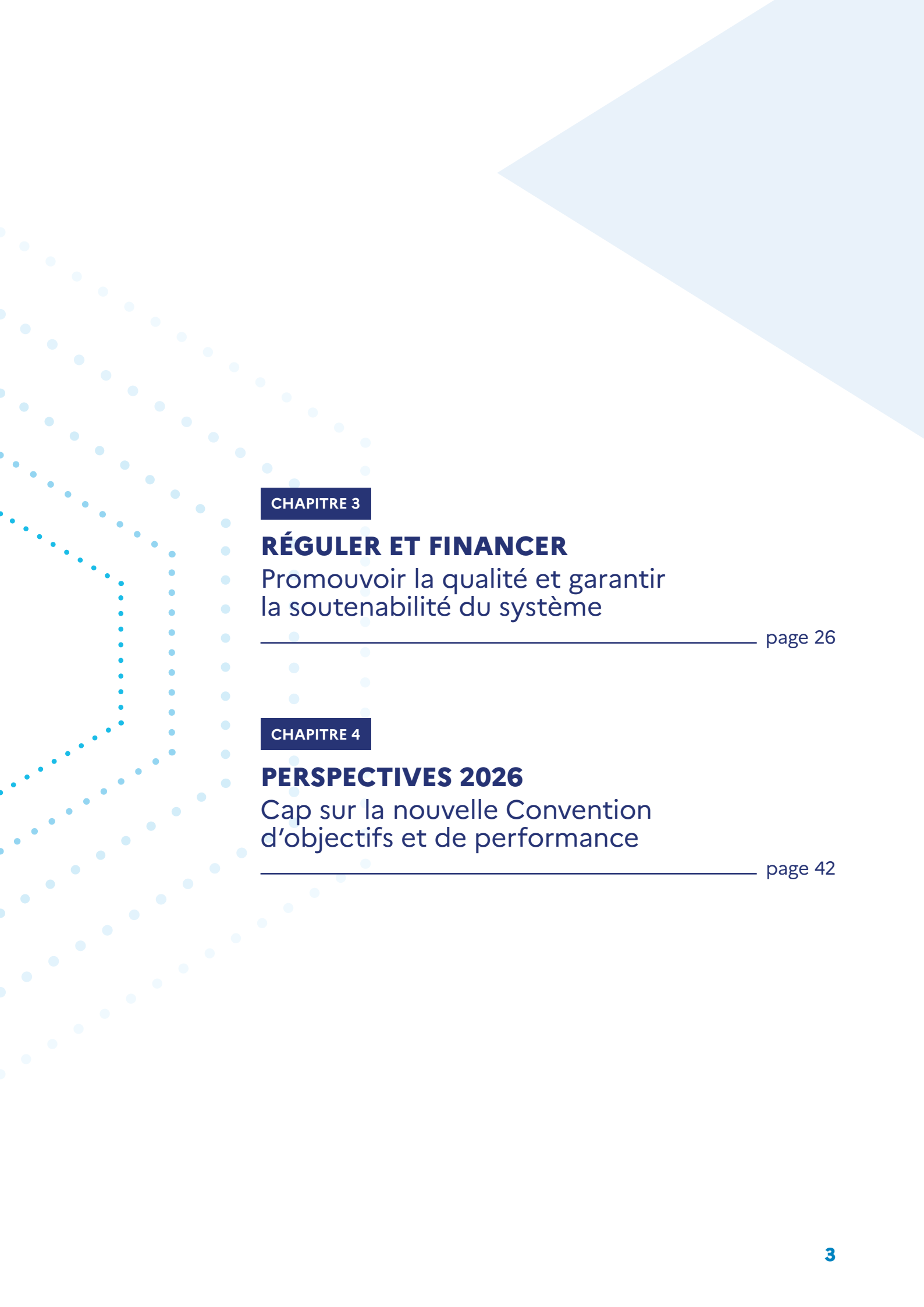
page 6

CHAPITRE 2

GOVERNANCE, PILOTAGE ET EXEMPLARITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Alignement direct avec l'ambition n° 3
de la Convention d'objectifs
et de performance

page 16



CHAPITRE 3

RÉGULER ET FINANCER

Promouvoir la qualité et garantir la soutenabilité du système

page 26

CHAPITRE 4

PERSPECTIVES 2026

Cap sur la nouvelle Convention d'objectifs et de performance

page 42



Pierre DEHEUNYNCK

Président du Conseil d'administration

Comme chaque année, il me revient, en tant que Président du Conseil d'administration de France compétences, de faire un point d'étape sur l'activité de l'opérateur et surtout de voir comment elle se traduit dans les débats et les décisions de sa gouvernance. En effet, cette année 2025 a été particulièrement symbolique pour notre Conseil d'administration et ses commissions.

Parmi les points de satisfaction figure d'abord le fonctionnement de la Commission de la certification professionnelle. Au-delà de l'examen des demandes d'enregistrement, elle a élaboré une doctrine sur les durées d'enregistrement. Cette doctrine conforte les équipes techniques de la direction de la certification professionnelle dans leur travail d'instruction et poursuit l'amélioration du service rendu aux organismes demandeurs. Il convient également de souligner le travail de fond mené par la Commission recommandations de France compétences sur la construction de la nouvelle procédure de fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Ses réflexions et propositions ont largement alimenté la concertation organisée par le ministère du Travail, qui a donné lieu à une réunion conclusive le 30 avril 2025, présidée par madame la ministre Astrid Panosyan-Bouvet.

L'élaboration et la construction de la nouvelle Convention d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement, pour les années 2026-2028, ont aussi été l'occasion pour notre gouvernance de s'approprier pleinement les enjeux, de réfléchir et de proposer des axes d'amélioration, dans le cadre de différentes séances du Conseil d'administration, sur des enjeux stratégiques qui s'inscrivent pleinement dans cet instrument de pilotage pluriannuel.

L'élaboration et la construction de la nouvelle COP de l'établissement, pour les années 2026-2028, ont été aussi l'occasion pour notre gouvernance, de s'approprier pleinement les enjeux, de réfléchir et de proposer des axes d'amélioration, dans le cadre de différentes séances du Conseil d'administration, sur des enjeux stratégiques qui s'inscrivent pleinement dans cet instrument de pilotage pluriannuel.

Pour autant, la gouvernance de l'établissement s'inscrit également dans ses choix budgétaires. La contrainte budgétaire a amené France compétences à accélérer la trajectoire de redressement de sa situation financière, ce qui a amené l'établissement à faire des choix difficiles ou à tirer les conséquences financières de modifications législatives et réglementaires, décidées par l'État, relatives à plusieurs dispositifs financés par France compétences. Au regard des orientations et de la priorisation budgétaire, les travaux du Conseil d'administration et des commissions n'ont pas permis la participation aux arbitrages. Nous avons à cet égard rappelé le rôle de la gouvernance et notre sens des responsabilités quant à la nécessité d'orienter les politiques publiques et les priorités associées dans ce cadre budgétaire contraint. En tant que Président du Conseil d'administration, je suis aussi attaché à la qualité des débats au sein de notre instance de gouvernance, qui a besoin plus que jamais d'une dynamique participative et d'une responsabilisation accrue quant aux orientations des politiques qui relèvent de nos responsabilités.

Pour finir, je tiens à remercier, avec l'ensemble des administrateurs, les équipes de France compétences pour la qualité de leur travail. Ce travail et les analyses qui le complètent participent à nous permettre de débattre avec le meilleur niveau de qualité et nous aident à faire des choix éclairés au sein du Conseil d'administration.

Bonne lecture à tous.

L'année 2025 a été, une nouvelle fois, particulièrement intense pour France compétences et ses équipes. Après sept années d'existence et de développement, l'établissement a gagné en maturité et conforté son positionnement central dans le champ des politiques de formation professionnelle et d'apprentissage. La construction et la négociation de la nouvelle Convention d'objectifs et de performance (COP) de France compétences illustre pleinement cet état de fait. Il faut ici saluer le travail technique en commun des équipes de France compétences et de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En s'appuyant sur les recommandations de la mission d'évaluation de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), ce travail a permis d'élaborer une COP 2026-2028 ambitieuse qui positionne et conforte France compétences comme un acteur majeur du financement et de la régulation du système. Cette démarche a également constitué un temps fort pour notre gouvernance. À l'occasion d'un séminaire dédié, puis au sein du Conseil d'administration, les administrateurs ont pu échanger, débattre et formuler des propositions d'évolution. C'est donc bien la future stratégie de l'établissement qui a été au cœur des discussions de cette nouvelle COP et qui traduit, encore plus que précédemment, des choix de politiques publiques structurantes pour les années à venir.

L'exercice 2025 a également été marqué par le renforcement et l'élargissement des missions confiées à France compétences. Plusieurs textes réglementaires sont venus renforcer son rôle : décret sur les dotations budgétaires en fonction du besoin de trésorerie, décrets sur l'enregistrement aux répertoires nationaux et le contrôle des certifications, ainsi que sur la présence de France compétences au sein des onze Commissions professionnelles consultatives (CPC) qui donnent des avis sur les diplômes et titres des ministères hors enseignement supérieur. Cette dernière mission, applicable au 1^{er} janvier 2026, a été facilitée par l'augmentation du plafond d'emploi de cinq salariés, nous permettant ainsi de faire tout un travail préparatoire conséquent auprès des ministères et des membres des CPC afin de leur expliquer le nouveau rôle de France compétences au sein de ces commissions.



Stéphane LARDY

Directeur général

Comme les années précédentes, les questions financières ont occupé une place importante dans nos travaux. Même si les mesures de régulation économique et budgétaire prises au cours des dernières années portent leurs fruits, ce sujet reste prégnant dans les débats au sein de nos instances. C'est en cela que les débats budgétaires, qui sont éminemment stratégiques, doivent faire l'objet d'une véritable réflexion en y associant mieux l'ensemble des acteurs de notre gouvernance.

Enfin, comme l'ensemble des administrateurs qui le soulignent à chaque Conseil, je tiens tout particulièrement à remercier les équipes de France compétences qui, par leur travail et leur expertise, font de cet établissement un instrument efficient au service des politiques de formation professionnelle et d'apprentissage.

Par conséquent, les choix politiques présents et futurs sur ces politiques publiques doivent être débattus collectivement sans être confondus avec le travail quotidien et opérationnel d'un établissement à taille humaine, alliant efficacité et agilité.



1

CHAPITRE 1

2025

Année de transition stratégique



FRANCE COMPÉTENCES

► un opérateur conforté et renforcé dans son double rôle de financeur et de régulateur

Au service du développement des compétences des actifs de notre pays, depuis sa création le 1^{er} janvier 2019, France compétences s'est imposée comme un acteur central du paysage institutionnel issu de la loi du 5 septembre 2018, en assurant le financement et la régulation du système de formation professionnelle et d'apprentissage.

La première Convention d'objectifs et de performance (COP) signée entre France compétences et l'État, couvrant la période 2020-2025, visait prioritairement à déployer la réforme de 2018, en assurant les missions légales confiées à l'établissement. Ainsi, après son installation en 2019 et la consolidation de son organisation et de ses missions en 2020, France compétences est montée en puissance dans l'exercice de ses missions de régulation entre 2021 et 2025.

L'année 2025 a constitué une année de transition stratégique. Elle correspond à la dernière année de mise en œuvre de cette première COP ainsi qu'à l'année de la préparation de la nouvelle COP 2026-2028.

L'année 2025 a également été une année charnière dans la trajectoire de rétablissement de la situation financière de l'établissement. Les mesures de régulation engagées ces dernières années, et renforcées en 2025, produisant désormais des effets concrets et garantissent la soutenabilité du financement du système de formation professionnelle et d'apprentissage. Le budget de France compétences pour 2026 a ainsi été adopté avec un résultat prévisionnel excédentaire.

En outre, dans un contexte d'interrogations de certains acteurs sur la place et l'efficacité des opérateurs de l'État durant l'année 2025, les éléments suivants sont particulièrement significatifs :

- › l'efficacité dans la gestion de l'établissement est reconnue, tant au regard du budget de fonctionnement de l'établissement, jugé peu coûteux, que de la maîtrise des risques (avec un dispositif dont la maturité est jugée très satisfaisante);
↳ [Voir page 21: budget de fonctionnement](#)
↳ [Voir page 19: contrôle interne](#)
- › l'évaluation de la première COP par une mission de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a montré que, sur l'ensemble de la durée de la première COP, France compétences a atteint les cibles sur l'ensemble des indicateurs associés aux objectifs qui lui étaient fixés dans la convention;
↳ [Voir également, sur le site de France compétences, les rapports annuels d'évaluation de la mise en œuvre de la COP](#)
- › l'État a fixé une nouvelle feuille de route stratégique à France compétences pour les prochaines années (2026-2028), réaffirmant ainsi la place essentielle de France compétences dans le financement et la régulation du système de formation professionnelle et d'apprentissage;
↳ [Voir page 44](#)
- › une nouvelle mission a été confiée à l'établissement (en matière de Commissions professionnelles consultatives (CPC), au-delà même du renforcement de ses prérogatives dans le cadre de plusieurs textes législatifs ou réglementaires.
↳ [Voir page 51](#)

2025

► année d'élaboration de la nouvelle COP pour 2026-2028

2025 a été l'année de l'élaboration de la nouvelle Convention d'objectifs et de performance pour la période de 2026 à 2028.

Cette feuille de route stratégique a été préparée en 2024 et 2025 en se basant notamment sur :

- l'évaluation de la précédente COP par une mission de l'Inspection générale des affaires sociales ;
- des préconisations de cette même mission en vue de la nouvelle COP ;
- un séminaire du personnel portant notamment sur la future COP et des ateliers thématiques internes associant les collaborateurs de France compétences ;
- les discussions menées au sein de la gouvernance lors de séances ou séminaires *ad hoc* du Conseil d'administration ;

- les nouvelles dispositions législatives et réglementaires concernant France compétences dans le champ de la certification professionnelle, de l'apprentissage ou du compte personnel de formation, ainsi que des dispositions issues de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 25 juin 2025 en faveur des transitions et reconversions professionnelles ;
- les échanges nourris avec l'État, notamment le ministère en charge de la formation professionnelle, tutelle de l'établissement.

Le projet de COP a été validé par le Conseil d'administration du 27 novembre 2025. La COP a été signée le 12 janvier 2026 par Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail et des Solidarités, Pierre Deheunynck, Président du Conseil d'administration de France compétences, et Stéphane Lardy, Directeur général.

**CONSULTEZ
LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET
DE PERFORMANCE
2026-2028**



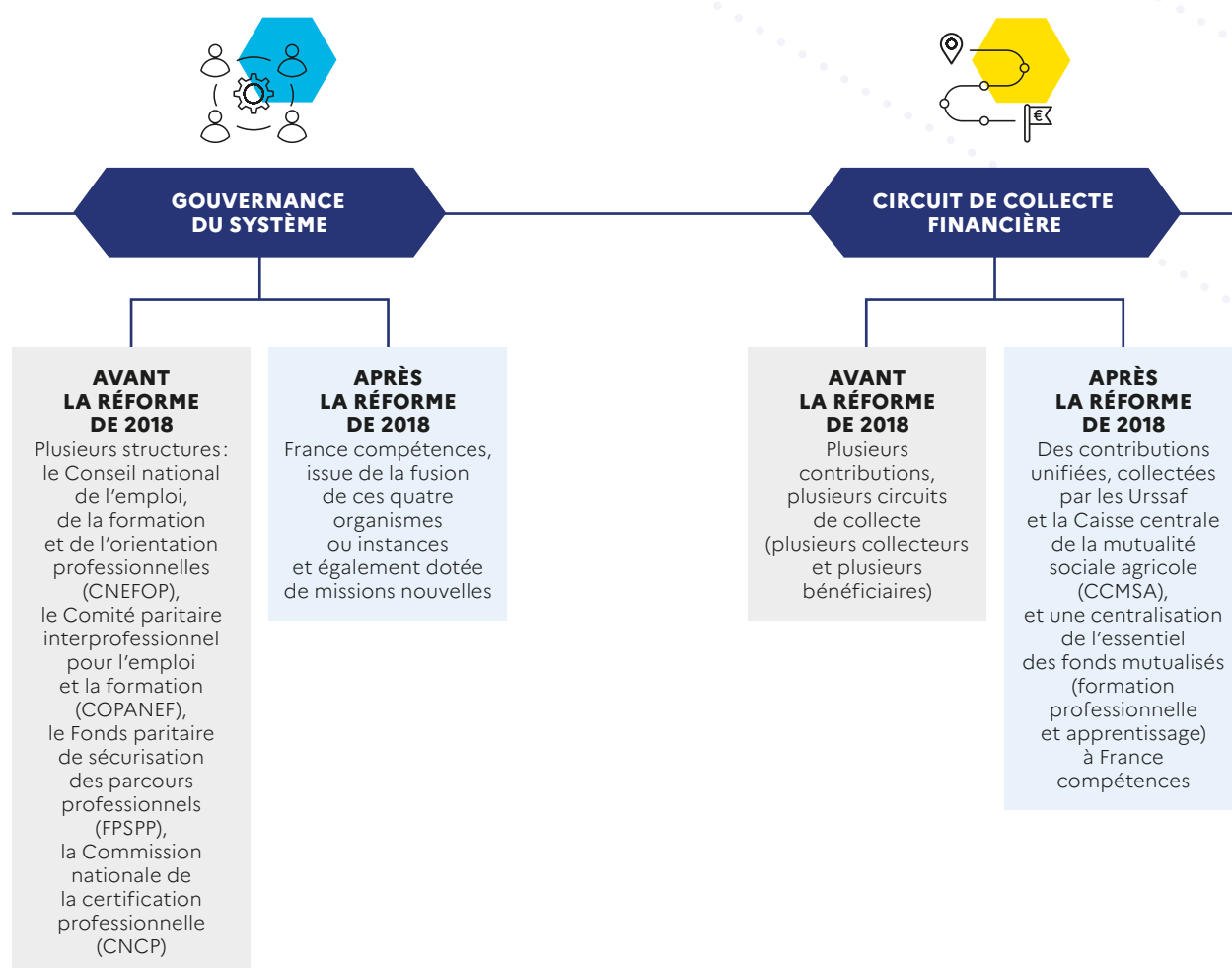
Signature de
la Convention
d'objectifs
et de performance
2026-2028

RÉTROSPECTIVE 2019-2025

► sept années au service du développement des compétences et de la transformation du système de formation professionnelle et d'apprentissage

Le bilan de l'année 2025 et la signature de la nouvelle COP pour la période 2026-2028 sont l'occasion de porter un regard rétrospectif sur les premières années d'existence de France compétences, depuis sa création au 1^{er} janvier 2019.

1. Un acteur de la simplification du paysage institutionnel



France compétences
est le résultat
d'une volonté forte
de simplification et
de plus grande lisibilité
du paysage institutionnel
de la formation
professionnelle
et de l'apprentissage.



**FINANCEMENT
DE LA FORMATION
ET DE L'APPRENTISSAGE**

**AVANT
LA RÉFORME
DE 2018**

Un financement
du système « en
tuyaux d'orgue »
(dispositif
par dispositif
et transitant par
divers organismes)

**APRÈS
LA RÉFORME
DE 2018**

Une répartition
en fonction
des besoins,
décidée chaque
année par
la gouvernance de
France compétences

CELA A PERMIS À
FRANCE COMPÉTENCES
DE S'INSTALLER
SOLIDEMENT DANS LE
PAYSAGE INSTITUTIONNEL,
AVEC UN
**positionnement
inédit**

...



UN ACTEUR CLÉ

de la mise en œuvre
de la réforme de 2018,
à la fois acteur stratégique
et opérateur technique



**UNE INSTANCE
QUADRIPARTITE**

associant État, Régions
et partenaires sociaux
au sein de
sa gouvernance



**UN FINANCEUR
ET UN RÉGULATEUR**

cette double mission
produisant des synergies
et mettant France
compétences en
responsabilité



**UN PRODUCTEUR
DE CONNAISSANCE**

(études, évaluation),
un acteur important
de la data, un animateur
de travaux partenariaux

2. Des résultats

Quelques exemples de résultats obtenus sont ici mis en exergue (même s'ils ne reflètent qu'une partie de l'activité de France compétences).

EXEMPLE 1: LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Objectifs

La régulation des certifications au service de la qualité, de la lisibilité et de l'adaptation aux besoins.

Résultats

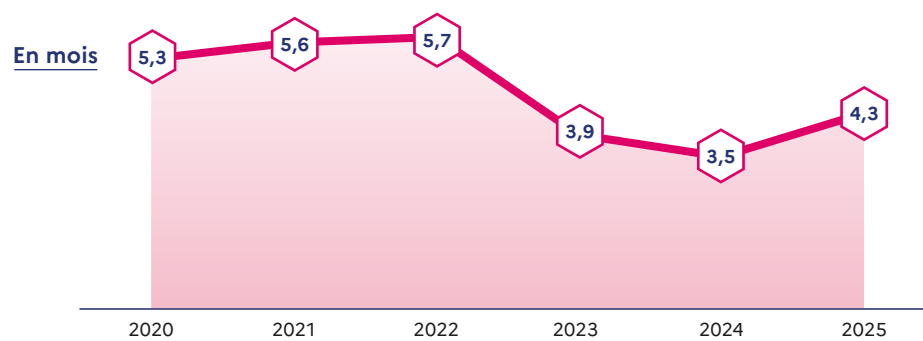
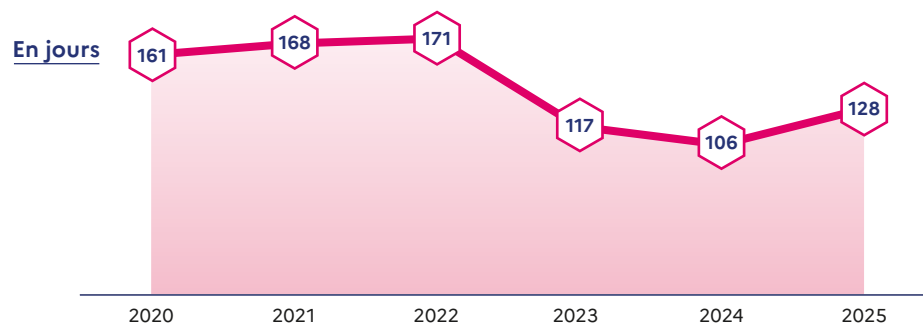
Un paysage des certifications professionnelles profondément transformé en quelques années.

UNE PLUS GRANDE LISIBILITÉ DU PAYSAGE DES CERTIFICATIONS,
PERMISE PAR UNE EXIGENCE ACCRUE EN MATIÈRE DE QUALITÉ

Fiches actives	Situation au 31/12/2018	Situation au 31/12/2025	Variation
RNCP	7 966	5 074 (dont 2 939 au nom de l'État)	– 36 %
RS	2 178	1 490 (dont 175 au nom de l'État)	– 32 %
Total	10 144	6 564	– 35 %

DES DÉLAIS D'INSTRUCTION EN BAISSÉ
POUR L'ENREGISTREMENT AU RNCP

Évolution 2020-2025 du délai d'instruction des demandes d'enregistrement au RNCP





EXEMPLE 2 : L'APPRENTISSAGE

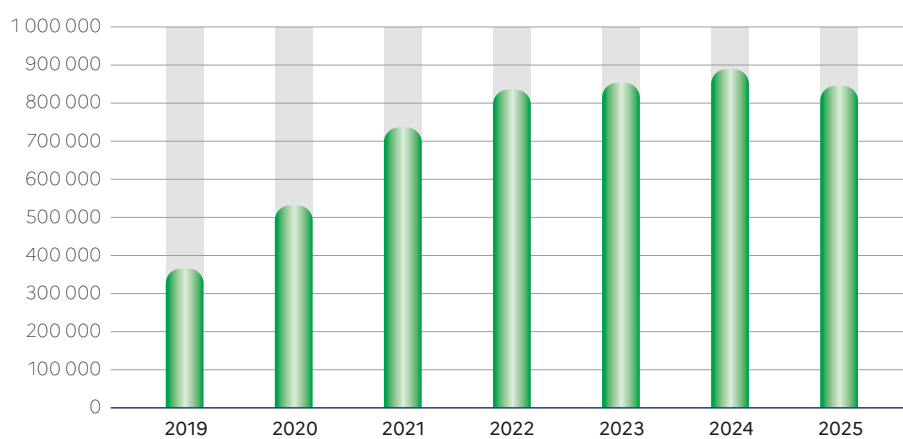
Objectifs

Financer le développement de l'apprentissage, en régulant par les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (et non par une limitation des volumes).

Résultats

- › En 2019, une mise en œuvre de la réforme dans un temps record.
- › Un accompagnement financier par France compétences qui a permis un essor historique de l'apprentissage.
- › Une régulation progressive des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, assurant désormais la soutenabilité financière du système.

UN DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DE L'APPRENTISSAGE



Source : données Dares, Poem, mai 2026.

EXEMPLE 3 : **LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)**

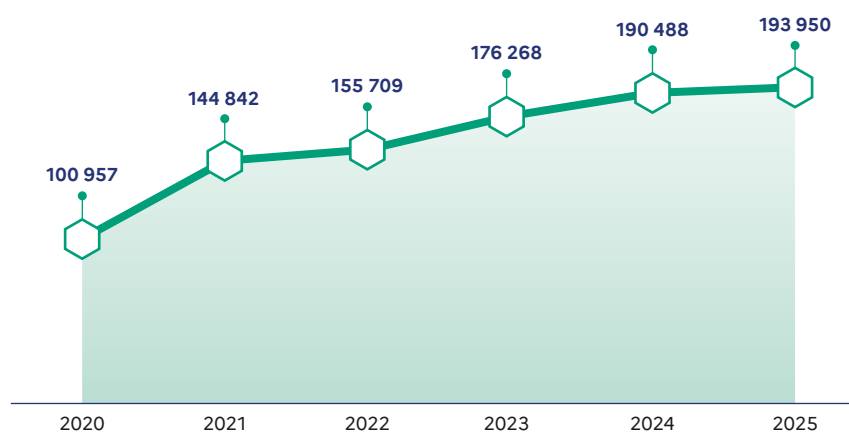
Objectifs

Mettre en place pour les actifs occupés une offre de service CEP dans les territoires (un opérateur « Avenir Actifs » par région, sélectionné et financé par France compétences dans le cadre d'un marché public).

Résultats

Un développement du recours au CEP presque multiplié par deux, tout en augmentant la qualité du service rendu aux usagers (2025 : taux de satisfaction de 94,9 %).

MON CEP PAR AVENIR ACTIFS ENTRE 2020 ET 2025
(en nombre d'entrées)



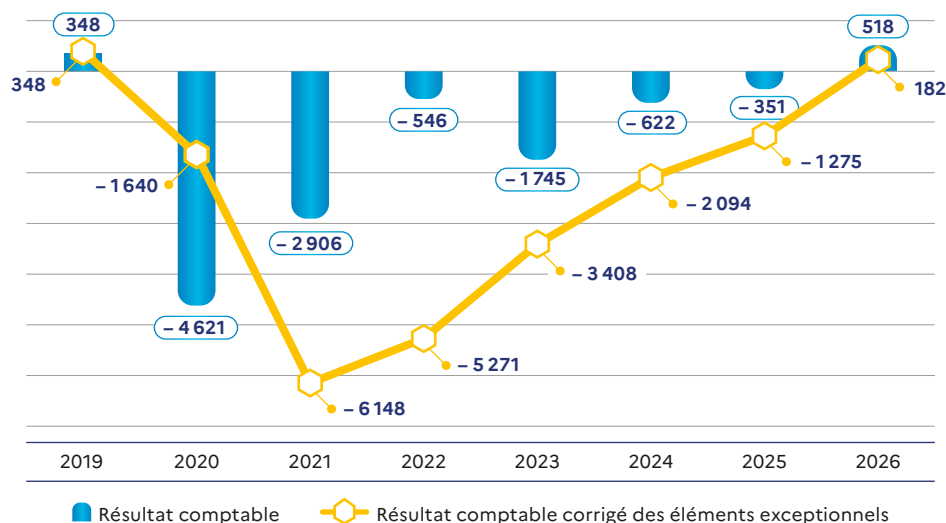
3. Le redressement de la situation financière

La période 2019-2025 a été marquée par :

- › une période de forte dégradation de la situation financière de France compétences (qui n'est que le reflet des déséquilibres financiers de l'ensemble du système, puisque France compétences joue un rôle de réassureur final d'un certain nombre d'acteurs), avec :
 - la récupération du stock de contrats d'apprentissage antérieurs à 2020 qui impliquait un déficit comptable initial pour France compétences (à hauteur de 3,3 milliards d'euros),
 - un succès considérable de l'apprentissage (supérieur aux estimations initiales) ainsi qu'une forte dynamique du Compte personnel de formation (CPE),
 - une contribution exceptionnelle importante au Plan d'investissement dans les compétences (PIC),
 - une perte importante de ressources durant la crise sanitaire ;
- › une période de redressement progressif de cette situation financière, avec :
 - des mesures de régulation par France compétences, essentiellement en matière d'enregistrement des certifications professionnelles et en matière de niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ;
 - des mesures prises par l'État (régulation du CPF, diminution de la contribution de France compétences au PIC, versement d'une dotation annuelle à France compétences pour limiter les besoins de recours aux concours bancaires).

Le graphique ci-dessous illustre le fait que les efforts menés ont progressivement porté leurs fruits s'agissant du niveau du solde annuel budgétaire, ce qui a permis l'adoption d'un budget prévisionnel excédentaire pour 2026.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DE FRANCE COMPÉTENCES SUR HUIT ANS (en M€)



Résultat : 2020-2025 : comptes de résultats définitifs ; 2026 : budget rectificatif adopté en avril 2026.

Résultat corrigé : données « hors dotation État » et corrigées d'un certain nombre d'éléments conjoncturels (ressources exceptionnelles, impact des décalages d'enregistrement de contrats d'apprentissage d'une année sur l'autre, etc.).

2.

CHAPITRE 2

GOUVERNANCE, PILOTAGE ET EXEMPLARITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Alignement direct avec l'ambition n° 3
de la Convention d'objectifs
et de performance



UNE GOUVERNANCE

► garante de débats de qualité et de décisions éclairées

En tant qu'instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les orientations stratégiques de France compétences sont déterminées par une gouvernance quadripartite.

Le Conseil d'administration

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'administration de France compétences est composé de 15 membres, répartis en cinq collèges. Leur mandat dure trois ans. **Ces membres sont des représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel et deux personnalités qualifiées.**

Cette diversité d'approches et d'expériences au sein du Conseil d'administration constitue un atout que France compétences place au service de la réussite de ses objectifs : contribuer aux enjeux portés par la loi et être le garant du bon fonctionnement et de l'efficacité du système.

Quatre commissions thématiques pour une expertise dédiée

Le Conseil d'administration a mis en place trois commissions spécialisées qui analysent, instruisent et apportent une expertise dédiée dans leur domaine.

La Commission de la certification professionnelle a un statut particulier. Si elle rend compte de son activité au Conseil d'administration, elle n'émane pas de celui-ci. Inscrite dans la loi du 5 septembre 2018, sa composition est fixée par un décret du 18 décembre 2018 et ses membres sont nommés par le ministre du Travail sur proposition des organisations qui la constituent (ministères, organisations d'employeurs, organisations syndicales de salariés et conseils régionaux), de même que son Président.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ORGANISATION ET LES MISSIONS DES QUATRE COMMISSIONS



La Commission audit et finances



La Commission recommandations



La Commission évaluation



La Commission de la certification professionnelle

PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE

► et sécurisation des activités

Au regard de l'importance des enjeux traités et malgré sa taille modeste, France compétences a fait le choix de suivre les pratiques les plus exigeantes en matière de maîtrise des risques.

France compétences est soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales (article L. 6123-11 du code du travail). Même si France compétences n'est pas soumise à la gestion budgétaire et comptable publique, elle fait le choix de mettre en place une politique de contrôle interne qui s'inspire des grands principes du cadre de référence du contrôle interne financier des administrations publiques. Au-delà, elle a également fait le choix de mettre en place cette politique sur l'ensemble de son périmètre d'action, et non uniquement sur le champ financier.

Afin de sécuriser l'ensemble de ses activités, France compétences met en œuvre une approche systématique d'analyse et de maîtrise des risques, en particulier sur le volet budgétaire et comptable. Pour cela, elle a d'ores et déjà réalisé une cartographie des risques, mis en place un dispositif de contrôle interne ainsi qu'une gouvernance dédiée. Elle définit, met en œuvre et suit chaque année un plan de réduction de ces risques.

Un dispositif de contrôle interne bien ancré dans les pratiques

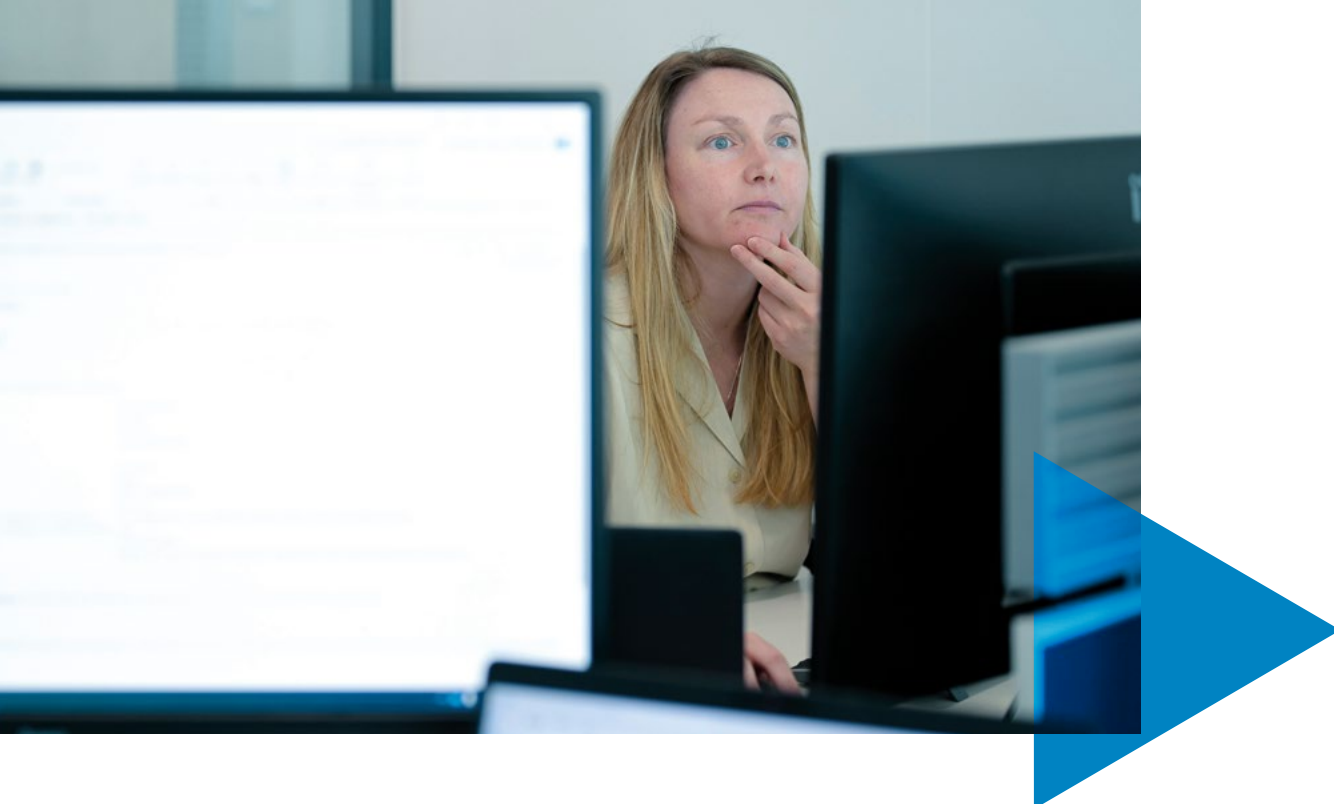
En 2025, le dispositif de contrôle interne de l'établissement a atteint un niveau de maturité jugé très satisfaisant (attesté par le rapport annuel d'évaluation réalisé par un prestataire externe et par une appréciation annuelle du ministère de tutelle). Cela traduit une intégration effective aux activités, à la gouvernance et au pilotage de la performance.

Cette montée en maturité résulte notamment de la sécurisation des processus critiques, de l'amélioration de la traçabilité des contrôles et de la structuration d'une gouvernance élargie du contrôle interne.

À ce titre, la désignation d'un référent global du contrôle interne permet désormais d'assurer un pilotage transversal du dispositif et une coordination renforcée des actions à l'échelle de l'établissement. En complément, la nomination d'un référent contrôle interne au sein de chaque direction garantit un ancrage opérationnel au plus près des processus métiers et renforce la responsabilisation des acteurs.

En 2025, des avancées significatives ont été réalisées :

- › la cartographie des risques a été actualisée, intégrant de nouveaux enjeux et permettant de couvrir toutes les activités stratégiques ;
- › le plan d'action 2025 de réduction des risques a été largement déployé (65 actions mises en œuvre) ;
- › des travaux de formalisation des procédures ont été conduits au sein de plusieurs directions, contribuant à la sécurisation des pratiques, à l'harmonisation des modes opératoires et au renforcement de la traçabilité des processus ;
- › une session de sensibilisation au contrôle interne a été organisée à destination de l'ensemble des agents, afin de favoriser l'appropriation des enjeux. Les référents contrôle interne de chaque direction ont bénéficié d'une formation complémentaire, dans une logique de professionnalisation.



La conformité au RGPD et la sécurité des systèmes d'information : deux axes transversaux de la maîtrise des risques

La protection des données à caractère personnel constitue un axe majeur de la politique de maîtrise des risques de France compétences. L'établissement veille à intégrer les exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD) dans l'ensemble de ses traitements de données à caractère personnel, qu'il s'agisse de ceux mis en œuvre au titre des missions qui lui sont confiées par l'article L. 6123-5 du code du travail ou des dispositifs déployés avec les partenaires.

Plusieurs chantiers ont contribué à renforcer ce dispositif en 2025 : l'intégration du *privacy by design* dès la conception de la nouvelle plateforme de dépôt des comptabilités analytiques, la mise en conformité lors du dépôt des cookies sur les sites web, le renforcement du principe de minimisation dans le cadre de la procédure d'enregistrement du RNCP et du RS, ainsi que la conception d'une formation e-learning destinée à la sensibilisation des agents au RGPD, dont le déploiement interviendra en 2026.

Au titre du déploiement du Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2024-2027, l'année 2025 a été dominée par le changement d'hébergeur du cloud privé de l'établissement. En sélectionnant un opérateur plus industriel au service de systèmes d'information désormais matures et couvrant l'ensemble des missions, France compétences bénéficie d'un niveau de service proche de celui de la certification « Hébergement données de santé » (HDS) ainsi que, pour les systèmes d'information (SI) critiques, d'un niveau de redondance qui permet à la structure de respecter une première partie des exigences d'un plan de continuité d'activité (PCA) et plan de reprise d'activité (PRA).

Le périmètre de l'authentification multifacteur (MFA) s'est élargi en 2025, en vue d'une couverture complète en 2027.

Suite à l'exercice de simulation d'une cyberattaque mené en juin 2023, le processus de gestion de crise a été à nouveau déployé avec efficacité à l'occasion d'un incident local dans une association Transition Pro (ATpro). L'implication de France compétences s'est effectuée dans le cadre de l'accord de protection des données personnelles signé par les parties prenantes du SI commun des ATpro et conformément à son rôle de maître d'œuvre du SI.

PILOTAGE BUDGÉTAIRE

► et gestion responsable

Budget de fonctionnement et maîtrise des charges

En application du décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences, et plus précisément de l'article R. 6123-19 du code du travail, le budget annuel N de France compétences est soumis au vote du Conseil d'administration avant le 30 novembre N-1.

Ce budget est construit sur la base des prévisions d'exécution du budget N-1 et d'hypothèses pour N, reflétant la stratégie de mise en œuvre des missions de France compétences. Il fait l'objet de discussions avec l'État et au sein de la Commission audit et finances, avant d'être soumis au vote du Conseil d'administration.

Afin d'assurer une gestion maîtrisée du budget de fonctionnement, un suivi trimestriel de son exécution a été mis en place. Il permet d'identifier en amont des dépenses non budgétées ou des dépenses qui ne seront pas consommées et d'arbitrer les éventuels redéploiements internes.

Le budget 2025, dont le montant voté est de 24,52 millions d'euros, est réalisé à hauteur de 94 %, et ce malgré une forte hausse des frais bancaires non prévisibles lors de la construction budgétaire.

Ainsi, notamment afin de compenser ce surcroît de dépense, l'établissement s'est montré de nouveau particulièrement vertueux dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement courant. En 2025, les efforts ont notamment porté sur une maîtrise très stricte de la masse salariale, associée à une baisse du budget d'intérim, mais aussi sur une recherche d'optimisation des dépenses de pilotage du marché CEP ou encore des frais de mission. Le recours aux prestations externes a été piloté au plus juste, permettant une sous-exécution des dépenses d'honoraires. Enfin, un effort particulier a été fait, en exécution, sur les dépenses de communication, suite à la circulaire du Premier ministre d'octobre 2025 prévoyant un moratoire des dépenses de communication.

Trésorerie, emprunts, suivi comptable

Depuis mi-2025, la trésorerie de France compétences est devenue un enjeu majeur pour l'établissement. Malgré les dotations successives de l'État (mais en diminution), la trésorerie est en effet devenue négative en raison des effets accumulés du développement considérable de l'apprentissage et du compte personnel de formation.

Cette situation a bien entendu été anticipée et l'établissement dispose de fonds via des concours bancaires lui permettant de couvrir les creux de trésorerie.

Afin d'optimiser l'utilisation de ces emprunts, les équipes techniques de France compétences ont également mis en œuvre le décret n° 2025-558 du 21 juin 2025, qui précise que désormais, les dotations sont versées aux divers attributaires selon leurs besoins de trésorerie. Dans ce cadre, France compétences a communiqué sur les nouvelles modalités à appliquer auprès des principaux intéressés (opérateurs de compétences, associations Transitions Pro) et des réunions d'information ont été organisées afin de les accompagner dans ces nouvelles démarches.

Ces diverses mesures, associées à un suivi quotidien et rigoureux de la trésorerie de l'établissement ainsi qu'à un travail conjoint avec la DGEFP, la Direction du budget, la Caisse des dépôts et consignations et la Dares s'agissant de la fiabilisation des prévisions de décaissements, permettent de s'assurer de la bonne utilisation des lignes de concours bancaires, selon les meilleures conditions proposées et de façon optimale.

Politique d'achat avec la performance environnementale

En tant qu'acheteur public, France compétences structure sa politique d'achat autour de l'objectif suivant : concilier efficacité économique, qualité des prestations et responsabilité environnementale, en associant les acteurs à une démarche d'achat maîtrisée et exigeante.



S'agissant de la performance environnementale, la politique d'achat intègre des critères environnementaux dans ses marchés, conformément à la loi Climat et Résilience, pour orienter ses achats vers des solutions responsables et sobres.

La préparation du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables vient renforcer cette démarche d'achat durable.

L'établissement poursuit la digitalisation de ses achats pour gagner en efficacité et réduire son empreinte environnementale.

La commande publique sert aussi de levier de pilotage : le plan pluriannuel d'actions achats permet d'anticiper les besoins, de maîtriser les dépenses et de suivre les objectifs de performance.

Enfin, France compétences contribue également aux travaux interministériels de pilotage des achats et de professionnalisation de la fonction achats, en transmettant ses données de performance sur le volet économique et de développement durable à la Direction des achats de l'État et en participant à ses comités.

UNE POLITIQUE RH

► au service de la transformation de l'établissement

Au cours des dernières années, la fonction ressources humaines de France compétences a renforcé son rôle stratégique au service de la transformation de l'établissement, en accompagnant l'évolution des modes de travail, des pratiques managériales et des outils numériques.

Cette dynamique repose sur une ambition forte : **faire des managers des acteurs pleinement engagés dans l'animation, le pilotage et le développement de leurs équipes.** Pour y parvenir, le service RH a progressivement structuré un accompagnement dédié, combinant outils opérationnels, développement des compétences et espaces de partage entre pairs.

Cet accompagnement s'est notamment appuyé sur :

- la mise à disposition d'outils facilitant la gestion quotidienne des RH et les démarches d'administration du personnel ;
- le développement des compétences comportementales (*soft skills*) à travers des formations régulières constituant un socle commun de compétences managériales ;
- la création, en 2025, d'espaces d'échanges réguliers entre managers afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et le partage d'expériences.

Pour ce faire, France compétences a poursuivi **la modernisation de son système d'information des ressources humaines (SIRH)**, avec le déploiement progressif de modules structurants intégrés à la gestion quotidienne des RH. Cette évolution a permis de fluidifier et de sécuriser les échanges de données entre les collaborateurs, les managers, la direction des RH et la paie.

Les collaborateurs disposent désormais d'un accès direct à leur dossier RH, leur permettant de mettre à jour les informations liées à leur situation personnelle et d'informer directement les équipes RH des évolutions les concernant. Cette dématérialisation de la majorité des actions RH permet également au service des RH de suivre avec plus de facilité le parcours des collaborateurs.

Les managers bénéficient également d'un accès élargi aux données essentielles relatives à leurs équipes : suivi administratif, rémunération, entretiens annuels et professionnels, charge de travail, mobilité interne, promotions ou évolutions de poste. Cette évolution renforce leur autonomie, leur contribution au pilotage RH et, plus largement, la qualité du management de proximité.

La professionnalisation des pratiques managériales constitue ainsi un axe structurant de la politique RH de France compétences. Elle repose sur une responsabilisation progressive des managers dans la prise de décision RH, soutenue à la fois par l'exploitation des données issues du SIRH et par des parcours de formation construits autour d'un socle commun de compétences, puis adaptés aux besoins spécifiques de chacun.

Dans cette logique d'accompagnement, le service des RH a également lancé en 2025 la « Communauté managers », un espace dédié aux échanges autour des enjeux RH et managériaux.

Par ailleurs, **le dialogue social demeure un élément central** du fonctionnement de France compétences, avec un dialogue social continu, fondé sur l'échange, la transparence et l'accompagnement des transformations de l'établissement.

En 2025, le Comité social et économique (CSE) et la direction des RH se sont réunis à neuf reprises en séance plénière afin d'aborder les principales consultations obligatoires portant notamment sur :

- › les orientations stratégiques de l'établissement, avec un focus annuel consacré à la Convention d'objectifs et de performance (COP) ;
- › la situation économique et financière, notamment à travers l'analyse des comptes de résultat validés par le Conseil d'administration à la fin du mois de juin ;
- › la politique sociale, en particulier les actions de développement RH et le plan de développement des compétences.

La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) constitue à cet égard un outil central d'information et de dialogue dans le cadre des consultations obligatoires du CSE.

Enfin, des consultations régulières sont également conduites sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact), conformément aux obligations en matière de santé et de sécurité au travail.

Le développement des compétences constitue un levier stratégique pour France compétences, qui déploie chaque année un plan ambitieux de développement des compétences au bénéfice de l'ensemble de ses collaborateurs, salariés comme intérimaires.

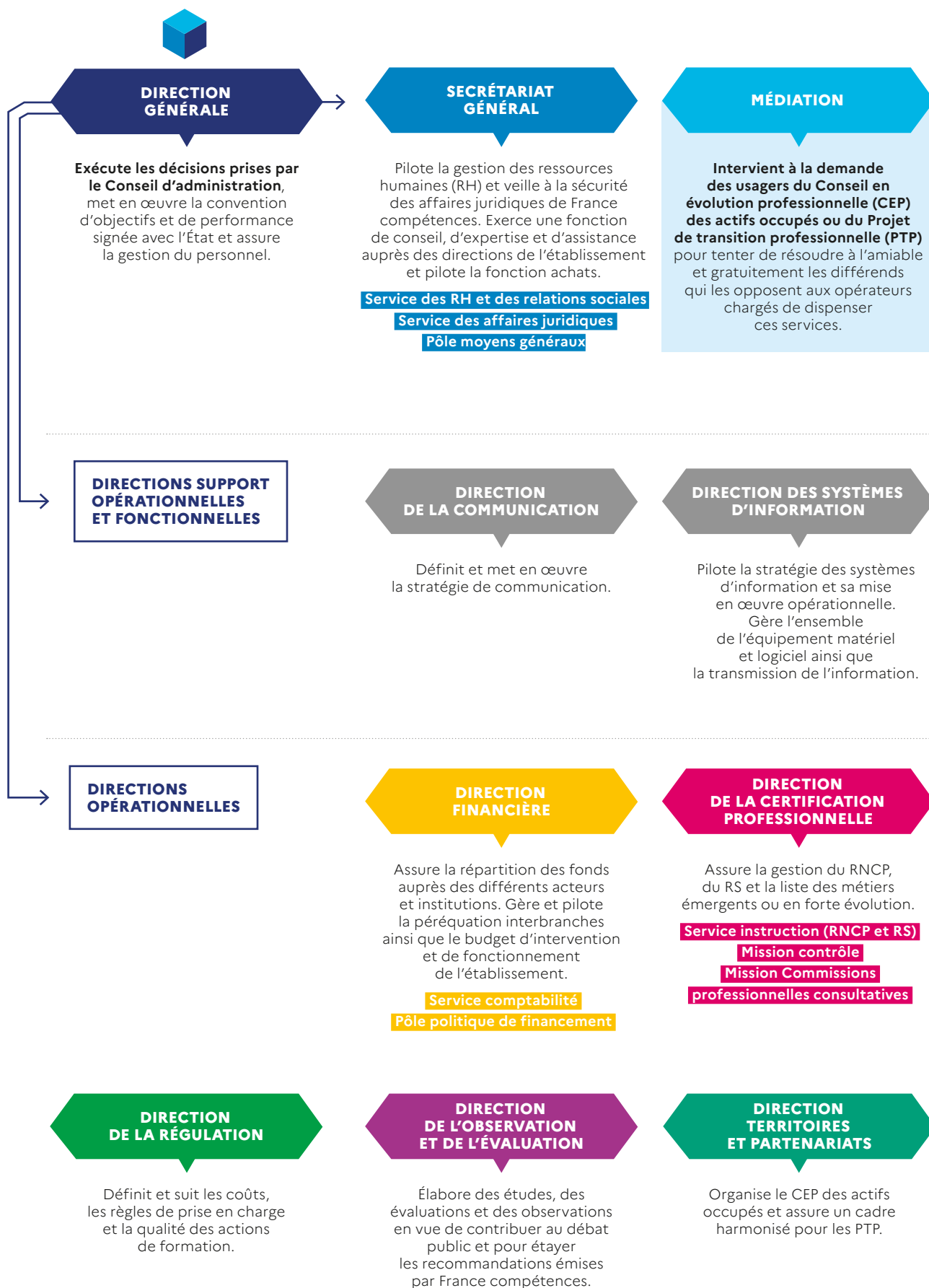
Pensé pour accompagner les évolutions des métiers, renforcer l'expertise collective et soutenir la qualité de l'action de France compétences, ce plan s'articule autour d'un socle commun de formations destiné à garantir un niveau partagé de connaissances et de compétences au sein de l'établissement.

Il comprend notamment :

- › des formations obligatoires :
 - la formation des salariés en tant qu'équipiers locaux de sécurité, complétée par des exercices réguliers d'évacuation, afin de faire vivre une culture de la sécurité partagée par toutes et tous,
 - la formation de sauveteur secouriste du travail (SST),
 - les formations relatives aux habilitations électriques ;
 - › des formations contribuant au socle commun de compétences :
 - des formations au contrôle interne ainsi qu'aux principes de déontologie et de probité,
 - un parcours management structuré autour de deux niveaux :
 - « Les fondamentaux du management », niveau 1,
 - « Manager une équipe », niveau 2.
- Tous les managers (anciens et nouveaux entrants) doivent passer par ces deux premiers modules avant d'accéder à des contenus plus spécifiques sur le développement de leurs compétences managériales,
- des formations dédiées à l'écosystème de la formation professionnelle, avec un module d'initiation « Se repérer dans la formation professionnelle » et un module d'actualisation portant sur la réglementation applicable.

Au-delà de ce socle commun, des formations spécifiques peuvent être mises en œuvre au sein des directions afin d'accompagner les besoins métiers, favoriser l'adaptation aux évolutions de l'environnement professionnel et permettre à chacun de développer les compétences utiles à ses missions.

En 2025, France compétences a consacré 137 000 euros, entièrement autofinancés, à la formation professionnelle. Au total, 101 collaborateurs, intérimaires compris, ont bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année, illustrant l'engagement constant de l'établissement en faveur du développement des compétences et de l'accompagnement des parcours professionnels.



3.

CHAPITRE 3

RÉGULER ET FINANCER

Promouvoir la qualité
et garantir la soutenabilité
du système



RÉGULER

Orienter le système vers la qualité et l'efficacité

OBSERVER ET ANALYSER

► pour mieux réguler

France compétences produit chaque année des travaux d'analyse, d'évaluation et d'étude dans le but d'appuyer son activité de régulation, mais aussi d'apporter des éléments plus largement utiles à l'ensemble de l'écosystème, notamment aux autres acteurs disposant de leviers de régulation.

Études et travaux d'évaluation

France compétences publie ainsi chaque année le rapport annuel sur l'usage des fonds de la formation professionnelle (RUF). Ce document éclaire la formation professionnelle et l'accompagnement via des éclairages changeant chaque année et des fiches récurrentes structurées autour de trois angles : le financement des dispositifs, leurs caractéristiques et celles de leurs bénéficiaires ainsi que leurs effets. Les travaux menés en 2025 ont permis la publication, début 2026, d'une édition enrichie de nouveaux éléments d'analyse. En particulier, la partie portant sur le financement de chaque fiche a été enrichie d'une analyse de l'origine des fonds ainsi que d'une mise en perspective chronologique.

France compétences conçoit, pilote et partage également des études à visée compréhensive ou évaluative dans une optique d'aide à la décision publique. Ces travaux sont présentés dans différentes instances (Conseil d'administration de France compétences, groupes de

travail, séminaires, etc.), publiés dans la collection éditoriale « Analyser pour réguler » et largement diffusés pour alimenter le débat public et favoriser l'appropriation des enseignements.

Les études menées peuvent s'inscrire dans une logique *ex post* pour évaluer les effets d'une politique ou intervenir en cours de déploiement. Elles visent à mieux comprendre les transformations en cours et à anticiper les difficultés, en accordant une attention particulière aux usages concrets de l'offre institutionnelle par les publics cibles et les opérateurs relais.

L'année 2025 a été marquée par le lancement de travaux visant notamment à éclairer des thématiques diverses en articulant le plus souvent travaux qualitatifs (entretiens, observations) et quantitatifs (mobilisation de données administratives, production d'enquêtes originales). Ces travaux portent notamment sur :

► le dispositif démission-reconversion.

Cette étude, réalisée en partenariat avec l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic) et l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), vise à rendre compte des usages du dispositif démissionnaire et à éclairer ses effets sur les trajectoires des bénéficiaires au regard d'autres outils de mobilité professionnelle (rupture conventionnelle et projet de transition professionnelle). Le rôle du CEP dans ce dispositif est particulièrement examiné ;

► **l'apprentissage est examiné à travers deux études.** La première porte sur les différentes dimensions de la qualité de l'apprentissage. Elle a pour ambition de croiser le regard des trois parties prenantes d'un contrat d'apprentissage (formateurs, maîtres d'apprentissage, apprentis) sur les dimensions et critères qui fondent la qualité (ou la non-qualité) d'un parcours d'apprentissage, examinée à l'aune de l'acquisition de savoirs professionnels, permettant d'explorer des dimensions laissées de côté par les indicateurs habituels portant sur la qualité de l'apprentissage (taux d'insertion, taux d'obtention du diplôme). La seconde repose notamment sur l'exploitation des statistiques des comptabilités analytiques des centres de formation des apprentis, collectées par France compétences, et vise à apporter un éclairage sur les évolutions de l'écosystème des organismes de formation en apprentissage depuis le début des années 2020 (caractéristiques, offre de formation, etc.) et leurs ressorts.

Ces travaux se poursuivent en 2026. Cette même année est également lancée une nouvelle étude sur les modèles économiques des organismes certificateurs et la structuration du marché de la certification. L'année 2026 marquera également un nouveau cycle de l'Enquête formation employeur (EFE), menée conjointement avec la Dares et le Céreq pour éclairer les pratiques de formation dans les entreprises.

Outillage du système

En 2025, France compétences a poursuivi son action d'outillage de l'écosystème autour de deux axes principaux : la promotion de la Grande Bibliothèque, moteur de recherche dédié aux travaux des observatoires de branches, et le renforcement d'un travail de proximité avec ces mêmes observatoires pour les accompagner concrètement dans leurs missions.

Au cours de réunions régulières d'échange, les observatoires ont partagé leurs pratiques, confronté leurs approches et consolidé leurs analyses, tant sur le plan méthodologique que thématique. L'année 2025 a été l'occasion de mobiliser de nombreux experts extérieurs autour des données sur les offres d'emploi (projet *Job offer collection and analysis system* [JOCAS] de la Dares), des potentielles exploitations de l'EFE conçue par le Céreq, la Dares et France compétences. Par ailleurs, les sujets de l'apprentissage et de la certification, investigués dans des études de France compétences, ont fait l'objet d'échanges avec les observatoires.

Les réunions régulières organisées avec les opérateurs de compétences (Opco) dans le cadre de leur accès aux données administratives via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), aujourd'hui effectif pour la majorité d'entre eux, s'orientent vers un appui et des échanges autour des exploitations qu'ils initient concrètement.

La Grande Bibliothèque compte à ce jour près de 13 000 documents répertoriés à partir d'environ 130 sites internet. Ces travaux concernent plus de 200 branches professionnelles. Près de 250 000 recherches ont été lancées par les utilisateurs depuis le démarrage début 2023, soit une moyenne de près de 6 700 recherches par mois. Près de 1 200 « comptes experts » ont été ouverts.

Différentes actions ont été menées en 2025 pour mieux faire connaître l'outil : organisation d'un webinar de présentation des fonctionnalités et des cas d'usage de la Grande Bibliothèque en novembre 2025 (plus de 400 participants), des posts LinkedIn réguliers mettant en lumière un aspect des travaux accessibles depuis la Grande Bibliothèque, les fonctionnalités, des témoignages d'utilisateurs, des webinaires de présentation de l'outil réalisés auprès de publics d'organismes de formation, de responsables RH et de conseillers en évolution professionnelle du réseau Avenir Actifs. Ces travaux se poursuivront en 2026.

L'année 2025 a été marquée par la 3^e édition en présentiel de la Journée nationale dédiée aux travaux des observatoires. Cet événement, en présentiel, a rassemblé près de 150 participants, confirmant l'intérêt porté à ces travaux par l'ensemble de l'écosystème. Cette édition a notamment porté sur la prospective

régionale emploi-compétences et sur l'impact des mutations numériques sur les métiers et les compétences. Elle a également été l'occasion des travaux menés par France compétences sur les transformations des observatoires au cours des cinq dernières années. Une nouvelle édition de cet événement annuel est prévue à l'automne 2026.

APPRENTISSAGE

► renforcer la régulation économique et poursuivre le développement

France compétences a poursuivi la régulation du système afin d'assurer un développement pérenne de l'apprentissage. Cela s'est notamment traduit par des ajustements de niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage, par une meilleure allocation des ressources, par une révision des modalités de fixation des NPEC et par une nouvelle campagne d'observation des comptabilités analytiques des organismes de formation en apprentissage (OFA).

Dans cette optique, en 2025, France compétences a poursuivi son engagement en faveur de l'apprentissage en mettant l'accent sur trois objectifs :

- › Assurer un financement adapté et réviser la procédure de détermination des NPEC pour renforcer la régulation de l'apprentissage dans une logique économique.
- › S'appuyer sur l'observation des coûts de l'apprentissage pour mieux recommander.
- › Poursuivre la régulation du système en renforçant sa soutenabilité financière.

Réviser la procédure de détermination des NPEC pour renforcer la régulation de l'apprentissage dans une logique économique

France compétences a poursuivi en 2025 ses travaux visant à revoir les modalités de détermination des NPEC des contrats d'apprentissage.

Après avoir présenté au Conseil d'administration du 3 octobre 2024 les pistes de travail élaborées au sein de la Commission recommandations, France compétences a participé à la concertation mise en œuvre par le ministère du Travail en avril 2025. Le décret n° 2025-1174 du 8 décembre 2025 acte cette révision de la procédure. Au final, cette réforme des modalités de financement des contrats d'apprentissage poursuit trois enjeux :

- › Le renforcement du rôle des acteurs, en particulier des branches professionnelles.
- › La simplification du processus de fixation des NPEC.
- › La régulation économique plutôt que budgétaire en rapprochant les NPEC des coûts observés : l'objectif est de financer au bon niveau et d'orienter l'offre vers les besoins.

Désormais, avec la nouvelle modalité de fixation des NPEC, l'observation des coûts des formations en apprentissage revêt une importance encore plus forte. En effet, la procédure débute par une recommandation de France compétences fixant des valeurs de référence assises sur les coûts observés, puis modulables par les branches, dans un cadre de soutenabilité fixé en amont.

S'appuyer sur l'observation des coûts de l'apprentissage pour mieux recommander

Dans ce nouveau cadre, la définition des valeurs de référence à partir des coûts observés dans les comptabilités analytiques des OFA devient un enjeu prioritaire. En 2025, France compétences a collecté, dans le cadre de la 5^e campagne consécutive, les comptabilités analytiques au titre de 2024 de plus de 2 500 OFA. Cela a permis de construire des observations de coût unitaire pour plus de 2 000 certifications différentes ainsi que des observations agrégées par niveau de qualification, par domaine d'activité ou encore par spécialité de formation.

Outre le développement en 2025 d'une nouvelle plateforme pour 2026, intitulée MAP (Mon activité apprentissage), qui facilitera grandement le travail d'analyse pour l'établissement, mais aussi la tâche et le parcours utilisateurs des OFA, France compétences a renforcé le contrôle qualité de la donnée déposée par les OFA en commençant à systématiser la détection d'atypies statistiques présentes dans les déclarations apprentissage. Ce sont de lourds investissements, à la fois financiers et humains.

Également, en s'appuyant sur les premières données communiquées par le ministère du Travail sur la base des bilans pédagogiques et financiers (BPF), des OFA non déclarants ont pu être relancés. Tout cela participe à la collecte de données plus nombreuses et de meilleure qualité.

Avec ces éléments de coût et la répartition des contrats par certifications, France compétences a pu également mener un travail approfondi avec chaque Opco pour préparer la nouvelle procédure générale de fixation des NPEC devant se dérouler en 2026.

Poursuivre la régulation du système en renforçant sa soutenabilité économique et financière

En attendant la procédure générale de 2026, France compétences a poursuivi son travail de régulation de l'apprentissage en assurant comme chaque année une procédure dite complémentaire pour les nouveaux diplômes et titres. Ainsi, les recommandations adoptées au Conseil d'administration du 26 juin 2025 ont porté sur 440 certifications et donné lieu à autant de valeurs de carence et à 6 611 NPEC différents.

La méthode de détermination des recommandations a été revue en commission afin de mieux tenir compte des enjeux d'observation et de soutenabilité. Les valeurs maximales recommandées ont ainsi été resserrées autour du coût moyen observé (+ 20 % toléré au lieu de + 40 % lors de la complémentaire précédente).

Enfin, l'analyse des indicateurs annuels de dépenses apprentissage des régions a permis de compléter les éléments disponibles sur les modèles économiques des OFA issus des comptabilités analytiques.

Les enseignements, présentés en Commission recommandations puis au Conseil d'administration du 27 novembre 2025, démontrent que les efforts de régulation menés précédemment ont porté leurs fruits, avec notamment une diminution importante des marges financières les plus élevées. En outre, une attention particulière a été portée sur les OFA se déclarant en déficit sur leur activité apprentissage, en augmentation en 2025, afin de mieux en comprendre les raisons, qui apparaissent largement indépendantes des NPEC précédemment adoptés par les branches.

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

► répondre aux besoins des entreprises et des actifs

Évolutions des répertoires nationaux

La tenue des répertoires nationaux par France compétences est un levier essentiel de la régulation d'un système de la certification professionnelle ouvert à tous les ministères, branches professionnelles ou organismes privés dès lors qu'ils remplissent les conditions pour devenir certificateurs afin, entre autres, de leur permettre l'accès aux financements publics.

Il s'agit donc à la fois d'assurer la qualité du cadre national, par un examen rigoureux des dossiers déposés, et la réactivité du système par des délais d'examen raisonnables afin que l'offre de certification professionnelle réponde aux besoins de l'économie.

Lors du dernier exercice, s'agissant de l'activité d'instruction, le nombre de demandes déposées a enregistré un pic historique avant le 1^{er} octobre 2025, date d'entrée en vigueur du décret du 6 juin 2025. Ensuite, cet afflux a baissé en octobre et novembre pour revenir à un rythme stable en décembre 2025, de telle sorte que le nombre de dossiers reçus en 2025 a été relativement proche de celui de l'année précédente (2 504 dossiers reçus en 2025 contre 2 582 en 2024, soit une variation de - 3 %).

En revanche, le nombre de dossiers déclarés « complets » (recevables), et devant dès lors faire l'objet d'un traitement par les services, a augmenté de près de 4 % : 2 299 dossiers ont été déclarés complets (recevables) en 2025 contre 2 220 l'année précédente. Cette situation s'explique, d'une part, par le traitement en 2025 de la complétude d'une partie des dossiers déposés en 2024 et, d'autre part, par la baisse considérable du nombre de dossiers irrecevables (on constate cinq fois moins de dossiers irrecevables en 2025).

S'agissant de l'année 2025, le fait notable est la hausse marquée du nombre de

dossiers instruits : 2 584 dossiers ont été traités par les services (à titre de comparaison : 2 129 en 2024 et 2 445 en 2023), soit **une augmentation de 21 % du nombre de dossiers traités** par rapport à l'année précédente et de près de 6 % par rapport à 2023.

Durant cette période, France compétences et la Commission de la certification professionnelle ont traité ces 2 584 dossiers dans un délai moyen (tous répertoires confondus) de 10 jours pour la phase de complétude administrative (recevabilité) et de 4,1 mois pour la phase d'instruction (contre 4,2 mois l'année précédente). Il convient également de souligner que France compétences a, durant l'année 2025, résorbé les écarts entre les délais de traitement RNCP et RS.

L'examen de ces demandes s'est conclu par un taux moyen d'acceptation au RNCP relativement stable, avec une variation de 1,2 point (**68 % de décisions favorables en 2025 contre 66,80 % en 2024**), résultant notamment d'une plus forte proportion de dossiers RNCP en renouvellement déposés par des organismes s'étant désormais saisis des exigences de la réforme.

Le taux d'acceptation moyen pour les dossiers RS est en revanche plus faible que l'année précédente (**32,9 % de dossiers acceptés au RS en 2025 contre 39,3 % en 2024**). Le taux de refus des dossiers RS a augmenté ainsi de 6,4 points, le nombre de demandes étant encore insuffisamment investies ou n'exposant pas les garanties d'un signal de qualification relevant de ce répertoire.

Ainsi, l'investissement des équipes de France compétences et des membres de la Commission de la certification professionnelle a permis, d'une part, la maîtrise des délais de traitement des demandes pour les deux répertoires confondus et, d'autre part, de constater une baisse significative du stock de dossiers en cours d'instruction : 362 dossiers fin 2025 contre 634 à fin 2024.

FOCUS

LE DÉCRET N° 2025-500 DU 6 JUIN 2025

RELATIF À LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Durant l'année 2025, France compétences a vu une évolution notable de son cadre d'exercice à la suite de la publication du décret n° 2025-500 du 6 juin 2025 relatif à la certification professionnelle. Ce texte a renforcé trois aspects majeurs de la régulation : l'enregistrement sur demande aux répertoires nationaux, le pouvoir de contrôle et de sanction relatif aux certifications enregistrées aux répertoires nationaux et l'encadrement de l'habilitation à préparer à l'acquisition d'une certification et/ou à évaluer délivrée par les certificateurs, publics comme privés (en faisant de l'habilitation un objet juridique précis et encadré, ayant pour effet de faire peser sur le certificateur les manquements constatés chez un partenaire habilité).

Également, ce nouveau décret tend à dynamiser la procédure d'enregistrement en permettant le dépôt d'un dossier avec une seule promotion pour les demandes de création (au lieu de deux promotions auparavant, et même trois avant la loi de 2018) et en actualisant en continu la liste des métiers émergents ou en particulière évolution (au lieu d'une liste établie annuellement).

Dès l'accueil de ce décret, France compétences a œuvré à sa mise en œuvre opérationnelle tout en préservant la continuité de sa mission de régulation. À titre d'exemple, le système d'information de la certification professionnelle a fait l'objet d'évolutions structurelles visant à intégrer le nouveau cadre réglementaire sans interruption majeure du service. Plusieurs ateliers internes associant des représentants de plusieurs directions de France compétences ont été organisés afin de mesurer les impacts du décret s'agissant, à titre d'exemple, de renforcer l'expertise de l'opérateur sur les données de suivi des titulaires ou encore de mesurer la prise en compte, dans les référentiels et en anticipation des compétences futures, des nouveaux enjeux relatifs aux transitions contemporaines (écologiques, numériques, etc.) et à la santé et à la sécurité au travail.

Par ailleurs, la Direction de la certification professionnelle a œuvré avec les membres de la Commission en charge de la certification professionnelle aux travaux préparatoires qui ont permis la diffusion d'un nouveau vade-mecum, support de référence en matière de certification professionnelle, publié en janvier 2026.

Également, plusieurs actions de communication à destination des certificateurs ont permis d'accompagner la prise d'effet des nouvelles dispositions au 1^{er} octobre 2025 pour les instructions et l'entrée en vigueur immédiate (9 juin 2025) des dispositions relatives à l'activité de contrôle. Un webinaire portant sur l'application du décret a réuni 1845 participants en octobre 2025 et a initié un cycle de webinaires thématiques.

Sur la même période, la Direction de la certification professionnelle a participé, comme les années précédentes, à de nombreuses réunions avec les organismes certificateurs, à plusieurs webinaires et séminaires (notamment d'Opco ou de branches professionnelles) et a échangé en bilatéral avec les organismes certificateurs, branches certificatrices et ministères certificateurs.

Enfin, les agents de France compétences ont participé à différentes rencontres à rayonnement national ou régional dans les territoires ou à l'étranger et à l'accueil de délégations étrangères. Au-delà de ces interventions, les équipes ont assuré le traitement près de 2 800 questions et demandes d'utilisateurs ou organismes transmises via les formulaires de contact de France compétences et mené près de 600 entretiens post-décisions au titre des décisions prononcées en 2025.

Intensification des contrôles

En 2025, France compétences a poursuivi la politique de contrôle engagée depuis 2021 en se voyant confier des pouvoirs renforcés résultant **des nouvelles dispositions du décret du 6 juin 2025**. La réduction de la période contradictoire de 60 à 30 jours, la possibilité de procéder directement à des projets de suppression et le renfort temporaire des équipes ont permis une augmentation exceptionnelle du nombre de **contrôles réalisés de 91 % par rapport à 2024**.

Ainsi, au-delà des signalements effectués aux financeurs et acteurs du contrôle, France compétences a mené 67 procédures de contrôle en 2025 (contre 35 en 2024) portant sur des certifications des répertoires nationaux.

Dans le cadre des contrôles effectués sur les certifications, **les équipes ont ainsi vérifié les pratiques de près de**

2 700 organismes et ont opéré un contrôle approfondi de la mise en œuvre de la certification pour près de 800 d'entre eux. Par ailleurs, face à des stratégies de contournement de plus en plus difficiles à détecter, France compétences a adapté ses méthodes et poursuivi ses échanges avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et d'autres corps de contrôle de l'État, tels que les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la Mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF) ou encore la Police judiciaire.

Également, France compétences a traité 112 signalements (internes ou externes) en 2025 et a répondu à 11 demandes de communication de la part des DREETS, de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), soit une hausse de 83 % par rapport à 2024.

LA QUALITÉ DES PRESTATAIRES DE FORMATION

► un enjeu crucial
pour France compétences

L'année 2025 correspond au renouvellement pour trois ans de la liste des instances de labellisation reconnues par France compétences, habilitées à délivrer la certification Qualiopi via leur propre label.

À l'issue de la procédure et après un bilan détaillé de la liste triennale précédente réalisé par l'Établissement, le Conseil d'administration a pu adopter la reconnaissance d'une nouvelle liste de huit instances de labellisation, qui sera en vigueur du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 :

► le label qualité de l'Éducation nationale pour la formation professionnelle (EDUFORM), ministère de l'Éducation nationale ;

- les écoles de conduite, ministère de l'Intérieur/délégation à la Sécurité routière ;
- le label Région Occitanie ;
- le Réseau des Écoles de la 2^e Chance en France ;
- l'Association pour la Promotion du label Atelier de pédagogie personnalisée et pour l'animation nationale du réseau des ateliers ;
- la Fédération nationale des Centres interinstitutionnels de bilans de compétences ;
- France Éducation International ;
- QualiFormAgri, ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.



Pour rappel, la reconnaissance des instances de labellisation s'inscrit dans le cadre de la loi « Avenir professionnel » de 2018. Celle-ci prévoit, pour tous les prestataires de formation professionnelle souhaitant accéder aux fonds publics et/ou mutualisés, l'obligation de posséder la certification qualité « Qualiopi ». Celle-ci est délivrée par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac), sur les bases d'un référentiel unique national : le Référentiel national qualité (RNQ). La loi offre également la possibilité, pour répondre à certaines situations particulières, que la certification Qualiopi soit délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences, également sur les bases du RNQ.

Pour mener à bien sa mission, outre le bilan et la reconnaissance des instances de labellisation qualité que France compétences a réalisés cette année, l'institution a également souhaité renforcer la qualité du travail en réseau en réunissant régulièrement l'ensemble des instances dans le cadre d'un groupe de travail formalisé ayant pour objet l'échange de pratiques et l'amélioration continue de la qualité. Ce travail, plébiscité par les acteurs, a vocation à perdurer en 2026.

La conférence qualité annuelle prévue par la loi « Avenir professionnel » s'est tenue le 18 mars 2025.

À cette occasion, les représentants des ministères du Travail et de l'Enseignement supérieur ont rappelé la nécessité de poursuivre leur travail commun de consolidation de la marque Qualiopi, en renforçant les indicateurs et modalités d'audit, en particulier dans le champ de l'apprentissage.

Rendez-vous annuel d'échanges pour les acteurs institutionnels de la qualité des formations professionnelles, la conférence est organisée par France compétences en partenariat avec le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Elle a pour objectif de vérifier la bonne harmonisation des critères d'évaluation de la qualité des formations du supérieur avec le RNQ Qualiopi, garantie d'un système d'assurance qualité homogène et lisible pour tous.

Au titre des interventions sur la qualité et l'apprentissage, l'expertise et le concours de France compétences ont été sollicités par le ministère du Travail ou de l'Enseignement supérieur dans le but à la fois de consolider Qualiopi sur certains aspects et aussi de renforcer les contrôles dans l'enseignement supérieur privé en apprentissage.

France compétences a participé aux groupes de travail mis en place par le ministère du Travail en 2025 sur la qualité des formations et les risques de fraude, ainsi qu'aux travaux préparatoires sur certains projets de loi.



Les actions internationales de France compétences en 2025 s'inscrivent dans son rôle de point de référence qualité en matière de certification

En 2025, France compétences, conformément aux textes en vigueur, a poursuivi le développement de son action européenne et internationale afin de valoriser l'expertise française en matière de certification professionnelle, d'assurance qualité et de régulation de la formation. L'établissement a travaillé avec 12 pays, a accueilli cinq délégations étrangères et participé à plusieurs événements européens et internationaux.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agence Erasmus+ France, soutenu par l'Union européenne, France compétences a contribué à la promotion des outils européens de comparabilité des certifications et compétences (Europass et le Cadre européen des certifications). Cette coopération se traduit par la transmission des données du RNCP, en constante amélioration, vers Europass et par la production des suppléments au certificat en français et en anglais. France compétences est également intervenue lors de l'événement consacré aux 20 ans d'Europass, et a coorganisé à Paris une conférence européenne prospective consacrée aux métiers, compétences et certifications à l'horizon 2040.

L'établissement a poursuivi ses échanges institutionnels avec de nombreux partenaires étrangers (Roumanie, Madagascar, Tunisie, Allemagne, Belgique) autour des enjeux de financement, de régulation, de certification, d'apprentissage et de qualité. Ces sollicitations témoignent de l'intérêt porté au modèle français de formation professionnelle et à l'expertise unique de l'institution.

France compétences a également renforcé sa contribution aux réseaux européens, notamment au sein d'*European Quality Assurance in Vocational Education and Training* (EQAVET), en participant aux travaux sur les politiques qualité. L'institution est également intervenue auprès de la Fondation européenne pour la formation (ETF) lors d'un séminaire d'accompagnement des pays d'Asie centrale dans la construction du cadre régional de certification.

Enfin, plusieurs travaux techniques et institutionnels ont été conduits, notamment l'harmonisation des attestations de niveau des certifications françaises à destination de l'étranger, ainsi que des contributions aux travaux d'Expertise France, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des ministères partenaires.

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

► par Avenir Actifs

France compétences pilote le marché « Mon CEP » et la mise en œuvre du service par les opérateurs Avenir Actifs par différents moyens :

- analyses, veille, régulation et impulsions à partir d'échanges réguliers avec les opérateurs (« comités »), d'un reporting sur les actions conduites, d'indicateurs, des réclamations et des alertes éventuelles;
- audits et analyses *ad hoc*;
- ateliers de partage et de coordination sur la promotion, les partenariats utiles, les dispositifs et les ingénieries de parcours;
- pilotage budgétaire, administratif et contractuel du marché;
- développement et maintenance des outils utiles (dictionnaire de données, système d'information et site internet dédiés).

En 2025, des contrôles et audits ont été conduits, sur la participation des bénéficiaires aux rendez-vous déclarés, la conformité des sites et les engagements de maillage territorial, mais aussi sur la qualité des documents de synthèse remis aux bénéficiaires, la conformité et la qualité des engagements d'intégration et de professionnalisation des conseillers, et des engagements de traçabilité pour préparer une éventuelle réversibilité en 2027.

Les partenariats ont continué de se développer, au national en complément du régional, pour faciliter le recours au service, mais aussi et surtout la richesse des parcours proposés. Des temps dédiés sont désormais régulièrement organisés au niveau national, qui permettent aux partenaires (CDC, Opco, fédérations, branches...) de fournir aux opérateurs Avenir Actifs une information harmonisée sur les ressources, dispositifs, outils et financements utiles aux parcours.

En 2025, 193 950 actifs en emploi ont eu recours à Mon CEP auprès d'un opérateur Avenir Actifs mandaté par France compétences, contre 190 488 l'année précédente. L'augmentation du recours apparaît désormais plus mesurée.

L'accessibilité du service reste importante (860 lieux d'accueil; délais de premiers rendez-vous de moins de 10 jours). La notoriété s'améliore (49 % des salariés disent connaître Mon CEP d'après le baromètre de l'Institut français d'opinion publique [IFOP] 2025 de l'évolution professionnelle réalisé auprès d'un panel de 4 800 salariés). Les partenaires continuent d'orienter vers Mon CEP, mais les bénéficiaires restent encore très peu nombreux à avoir connu Mon CEP dans leur entreprise (moins de 4 % en 2025). La palette de service de Mon CEP reste peu connue dans sa diversité (enquête IFOP citée *supra*): Mon CEP par Avenir Actifs est majoritairement mobilisé pour se former et/ou se reconverter, moins pour prendre du recul sur sa situation, ou pour être appuyé à mieux dialoguer avec son employeur pour évoluer dans son entreprise ou pour rechercher un nouvel emploi.

À la suite des audits, il apparaît que les non-conformités sont peu nombreuses et le plus souvent mineures. Le taux de satisfaction synthétique est de 94,9 %. Il est plus élevé concernant les lieux et modalités de rendez-vous proposés (96,6 %). Il est très bon concernant les délais de rendez-vous (95,1 %), la relation avec les conseillers (93,7 %) et l'individualisation du service (92,4 %).

Le positionnement de Mon CEP par Avenir Actifs, en tant que service public d'accompagnement des actifs en emploi, s'affirme progressivement en région: en 2025, Avenir Actifs est associé à de nombreuses dynamiques régionales sur le maintien en emploi des salariés expérimentés, les filières ou les entreprises en difficulté ou ayant des besoins de recrutement, la prévention de l'usure professionnelle...

TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

En 2025, les coopérations entre France compétences, la DGEFP, Certif Pro et le réseau des associations Transitions Pro ont continué de se déployer, avec notamment la tenue d'une réunion mensuelle de coordination, dont l'animation était assurée par France compétences.

Conformément à ses engagements auprès de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), France compétences a assuré un suivi physico-financier du Projet de transition professionnelle – Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (PTP-FIPU) d'une part, du dispositif Prévention usure-reconversion (PUR) / Compte professionnel de prévention (C2P) d'autre part.

France compétences a par ailleurs partagé son expertise pour l'élaboration des textes législatifs et réglementaires sur les transitions professionnelles. Elle a préparé les transferts de missions à Certif Pro. Dans le cadre de la préparation de la nouvelle COP, elle a reprecisé ses propres missions sur les transitions professionnelles.

MÉDIATION

POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE LA MÉDIATION



En 2025, la Médiatrice de France compétences a émis six nouvelles recommandations visant à améliorer l'accès des usagers aux dispositifs de son périmètre (le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et les projets de transition professionnelle).

1. Clarifier la prise en compte du coût des projets dans les décisions de financement du PTP.
2. Mieux reconnaître et valoriser les parcours de transition professionnelle intégrant un co-investissement préalable des usagers.
3. Vérifier la conformité des parcours certifiants financés dans le cadre des PTP.
4. Assurer une mobilisation prioritaire des droits du CPF dans le financement des PTP, conformément à la loi.
5. Clarifier l'éligibilité au financement du PTP des derniers blocs de compétences d'une certification devenue inactive au RNCP dès lors que le parcours a été engagé durant sa période d'enregistrement.
6. Harmoniser les pratiques des commissions de recours des associations Transitions Pro.



Géraldine Balanche-Jacquet,
Chargée de médiation

Karine Dartois,
Médiatrice

En 2025

► 262

saïnes, dont 173 éligibles

► 90 %

des saïnes éligibles concernent le PTP

► 10 %

des saïnes éligibles portent sur le CEP

FINANCER

Assurer le financement des besoins du système

Bilan comptable et financier

2025 est la quatrième année où le recouvrement des contributions à la formation professionnelle et à l'apprentissage est réalisé par l'Urssaf Caisse nationale et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole. C'est ainsi un peu plus de 11,2 milliards d'euros qui ont été perçus par France compétences au titre de la masse salariale 2025, contre un peu moins de 11 milliards d'euros l'année dernière, soit une hausse de 2,4 % de la ressource principale de l'institution.

L'année 2025 a de nouveau été marquée par un accompagnement de l'État à France compétences, qui a bénéficié d'un versement d'une dotation de 850 millions d'euros contre 1,35 milliard d'euros en 2024, 1,8 milliard d'euros en 2023 et 4 milliards d'euros en 2022. Cette dotation, néanmoins en baisse par rapport aux années précédentes, montre la volonté constante de l'État de soutenir France compétences et d'accompagner les dispositifs de l'alternance, notamment l'apprentissage.

L'alternance est l'une des principales dépenses de France compétences qui y a consacré en 2025 9 milliards d'euros pour le financement principalement des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage. Les entrées en apprentissage sont en baisse cette année pour la première fois depuis la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, avec 825 000 entrées dans le secteur privé, soit une baisse d'environ 4,8 %.

Les mesures de régulation du CPF initiées depuis 2023 continuent à porter leurs fruits et la dépense pour 2025 avoisine cette année 1,8 milliard d'euros contre un peu moins de 1,9 milliard l'année dernière.

Enfin, l'effort de France compétences pour l'accompagnement des formations des demandeurs d'emploi est maintenu en 2025 avec une dépense de 800 millions d'euros, identique à celle de 2024.

Ainsi, l'exercice comptable se solde par un déficit d'environ 351 millions d'euros comprenant des recettes issues des contributions des entreprises de 11,2 milliards d'euros et des aides exceptionnelles de l'État en soutien financier à l'établissement pour 850 millions d'euros.

Le déficit comptable cumulé s'élève à 10 milliards d'euros à fin 2024, et ce malgré des dotations exceptionnelles de l'État depuis 2021, obligeant France compétences à recourir chaque année, par prudence, à des concours bancaires.

Néanmoins, les efforts de régulation et d'économies budgétaires ont permis de redresser la trajectoire financière de France compétences, qui reste à consolider, avec un budget pour 2026 qui a été voté en excédent pour la première fois.

► [Pour plus d'informations financières, consultez le chapitre 1 du présent rapport.](#)

Financements principaux

En 2025, France compétences a pleinement rempli sa mission de répartition des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage et a ainsi contribué au financement de nombreuses actions de formation, notamment les contrats en alternance.

Ainsi, l'institution a une nouvelle fois soutenu l'effort de formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) avec une participation budgétaire de 800 millions d'euros en 2025. C'est un peu moins de 9 milliards d'euros qui ont été consacrés à cette dépense depuis la création de l'établissement.

France compétences a également permis à la CDC de financer plus de 1,2 million d'actions de formation dans le cadre du CPF en 2025. Depuis la création de l'application « Mon compte formation », outil créé par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, c'est 8,9 millions de formations qui ont été prises en charge et financées grâce aux fonds alloués par l'institution pour 11 milliards d'euros.

France compétences a également soutenu les opérateurs de compétences dans la prise en charge financière des contrats d'apprentissage conclus en 2025, grâce au dispositif de la péréquation interbranches. Ce financement complémentaire est accordé aux Opco qui consacrent une part significative de leurs ressources à la formation en alternance : contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage et reconversions ou promotions par alternance (Pro-A). Ainsi, dans le secteur privé, ce sont environ 825 000 jeunes qui ont débuté un contrat d'apprentissage en 2025. France compétences, à travers ses dotations, a consacré plus de 9 milliards d'euros à l'alternance en 2025.

Les financements de France compétences ont également permis aux associations Transitions Pro de prendre en charge un peu moins de 15 000 PTP, véritable outil permettant aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet.

L'établissement, à travers sa dotation pour le financement des actions de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, a également contribué à financer plus de 1,54 million de formations dans les petites et moyennes entreprises en 2025.

Enfin, environ 68 000 apprentis ont bénéficié de l'aide de 500 euros pour le financement de leur permis de conduire.

Maîtrise des risques financiers et fiabilisation des dépenses

France compétences peut être confrontée à un ensemble de risques relevant de son cœur de métier, mais également à des risques stratégiques, organisationnels, déontologiques, juridiques, comptables et financiers. Afin de sécuriser l'ensemble de ses activités et de renforcer son dispositif de contrôle interne, France compétences doit mettre en œuvre une approche systématique d'analyse et de maîtrise des risques, en particulier sur le volet budgétaire et comptable.

Pour ce faire, France compétences renforce sa maîtrise des risques à travers un plan de contrôles des opérations financières de l'établissement, dans le but de contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources, mais aussi d'assurer la conformité par rapport aux lois et aux règlements et de renforcer la soutenabilité budgétaire du modèle économique.

Dans ce cadre, l'institution sécurise ses principales ressources et dépenses, en contrôlant notamment les encaissements mensuels des contributions au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage, versées par l'Urssaf Caisse nationale et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, les versements reçus sur les disponibilités excédentaires, en appliquant les nouvelles modalités introduites par le décret n° 2025-558 du 21 juin 2025, mais également en vérifiant le respect des critères d'éligibilité à la péréquation interbranches, dotation qui finance principalement les contrats d'apprentissage et qui pèse un peu moins de 5 milliards d'euros en 2025, ainsi que les demandes de versement de dotations qui sont désormais réalisées au regard du besoin de trésorerie prévisionnel présenté par l'attributaire.

Elle rend également compte de l'exécution de son budget 2025 en produisant un rapport d'analyse des écarts entre le budget initial et les comptes annuels.

Concernant la fiabilisation de ses dépenses prévisionnelles et dans un souci d'optimisation de sa trésorerie, la qualité des prévisions est essentielle pour améliorer le pilotage à court terme et ajuster les besoins de recours aux concours bancaires. Ainsi, l'institution a développé des partenariats resserrés avec ses principaux tributaires, les opérateurs de compétences, les associations Transitions Pro et la CDC notamment, afin d'effectuer un suivi de la trésorerie réelle et prévisionnelle de ces acteurs. Ont également été mis en place des comités de trésorerie réguliers associant France compétences, la DGEFP et la Direction du budget afin d'analyser la trajectoire prévisionnelle de trésorerie de l'établissement, mise à jour pour chaque comité de trésorerie, et de déterminer le calendrier de versement de la dotation de l'État à France compétences, ainsi que celui de la dotation de France compétences à l'État au titre du PIC.





4

CHAPITRE 4

PERSPECTIVES 2026

Cap sur la nouvelle Convention
d'objectifs et de performance



LA NOUVELLE COP

► une feuille de route stratégique pour 2026-2028

La nouvelle période qui s'ouvre avec cette seconde Convention d'objectifs et de performance pour 2026-2028 s'inscrit en partie dans la continuité de la première COP, mais se caractérise par le besoin de renforcer l'action de France compétences comme financeur et régulateur du système, autour de ses principaux leviers d'intervention, et de mieux prioriser en conséquence ses missions légales très diverses.

Il s'agit de répondre aux grands défis qui restent à relever : situation financière encore insatisfaisante (déficits cumulés antérieurs pesant sur le bilan comptable et la trésorerie) malgré le rétablissement de la situation budgétaire annuelle à compter de 2026, essor important d'une offre de formation qui doit répondre aux besoins du marché du travail, évolution des modèles économiques des acteurs du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage, existence de certaines offres de qualité insuffisante et de pratiques frauduleuses...

Par ailleurs, certaines activités, peu identifiées dans la première COP, ont pris de l'importance au fil des années (le rôle de France compétences en matière de contrôle ou sa place comme acteur de la donnée, par exemple) et des dispositions législatives ou réglementaires ont élargi les capacités d'action de l'établissement. De même, une mission nouvelle est confiée à France compétences à compter du 1^{er} janvier 2026 (rôle au sein des Commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État).

Enfin, la recherche de l'efficacité implique de concentrer les moyens sur les principaux enjeux et les leviers les plus efficaces, en priorisant davantage les différentes missions de l'établissement.

Au regard de ce contexte, la COP 2026-2028 fixe des objectifs clairs à France compétences. Les priorités d'action de France compétences pour la période 2026-2028 sont organisées en trois grandes ambitions et huit axes stratégiques, déclinés en 20 objectifs auxquels sont associés 39 indicateurs (avec des cibles ou jalons calendaires pour l'ensemble de la période de la COP).

Cette seconde COP de France compétences traduit la volonté de l'État de renforcer encore le positionnement de France compétences en tant qu'institution nationale de financement et de régulation, autonome dans sa gestion et jouant un rôle structurant dans la mise en œuvre de la politique publique de la formation professionnelle continue et d'apprentissage en France.



Cette seconde COP
de France compétences
traduit la volonté de l'État
de renforcer encore
le positionnement
de France compétences
en tant qu'institution
nationale de financement
et de régulation.





AXE STRATÉGIQUE N° 2

Poursuivre la trajectoire de retour à une situation financière structurellement soutenable

OBJECTIF

4. Rendre compte de la réalisation du budget de France compétences et des facteurs explicatifs des écarts entre l'exécution budgétaire et le budget initial voté



AXE STRATÉGIQUE N° 3

Optimiser la trésorerie de l'établissement et limiter le recours aux concours bancaires

OBJECTIFS

5. Ajuster les versements en fonction des besoins de trésorerie
6. Optimiser le recours aux concours bancaires



AXE STRATÉGIQUE N° 5

Renforcer l'action régulatrice en matière de qualité des certifications professionnelles

OBJECTIFS

10. Optimiser la procédure d'enregistrement sur demande aux répertoires
11. Contribuer à l'adaptation du contenu des diplômes et des titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État aux besoins en compétences et à l'homogénéisation des procédures d'enregistrement pour tous les ministères certificateurs
12. Renforcer le contrôle des organismes certificateurs



AXE STRATÉGIQUE N° 6

Renforcer l'articulation des autres missions de France compétences avec les enjeux de régulation

OBJECTIFS

13. Orienter encore davantage la fonction d'observation, d'analyse et d'étude sur les enjeux de régulation
14. Poursuivre la politique de valorisation des données (notamment par l'open data)
15. Piloter la qualité du service Mon CEP délivré par les opérateurs Avenir Actifs et contribuer à la régulation de l'offre de service du CEP des actifs occupés
16. S'agissant des transitions professionnelles, recentrer l'action de France compétences sur les enjeux de régulation



AXE STRATÉGIQUE N° 8

Assurer une gestion exemplaire de l'établissement en matière de conformité juridique et de RSE

OBJECTIFS

19. Assurer un haut niveau de sécurité des processus internes de l'établissement (juridique, SI, etc.)
20. Inscrire la gestion interne de l'établissement dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE)



CHANTIER INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Dans le cadre du SDSI 2024-2027, France compétences engage une nouvelle étape de sa transformation numérique en lançant la phase 2 des chantiers consacrés à l'intelligence artificielle, désormais élargis aussi aux enjeux de la donnée.

Le programme Data & IA se déploiera sur les années 2026 et 2027 afin de structurer une approche cohérente et durable au service des missions de l'établissement.

Le premier semestre 2026 sera consacré à la définition des ambitions de France compétences en matière de Data & IA. Cette phase s'appuiera notamment sur des actions d'acculturation destinées à l'ensemble des agents, ainsi que sur une démarche de co-construction visant à identifier les cas d'usage les plus pertinents au regard des activités quotidiennes des collaborateurs et des missions de l'institution.

Avant l'été 2026, une feuille de route sera arrêtée. Elle précisera les priorités retenues, les modalités de gouvernance associées ainsi que les dispositifs nécessaires à l'accompagnement des évolutions organisationnelles induites par ces transformations.

À partir du troisième trimestre 2026, les premiers cas d'usage prioritaires feront l'objet d'un déploiement progressif, avec pour ambition d'améliorer l'exploitation des données disponibles et de renforcer la performance de l'établissement.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

► Anticiper les transformations de la certification professionnelle

En 2025, le système de certification professionnelle a connu une transformation portée par de nouvelles exigences réglementaires résultant du décret du 6 juin 2025 relatif à la certification professionnelle dont l'objectif principal est de renforcer la qualité des certifications. Cet objectif se décline en quatre axes opérationnels pour les services de France compétences.

Vérification de l'impact concret des certifications sur le devenir professionnel de ses titulaires

En cas de renouvellement d'une certification, France compétences peut, fort de ces nouvelles dispositions, consolider son expertise du **réel impact de la certification** en termes d'insertion professionnelle pour les certifiés du RNCP ou d'évolution professionnelle pour ceux relevant du RS.

Au surplus, la réalité et l'adéquation des moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre pour la réalisation d'une action certifiante sont dorénavant considérées lors de l'examen de la demande d'enregistrement ou de renouvellement de la certification professionnelle.

Lutte contre les situations frauduleuses

La robustesse des certifications est également garantie par l'exclusion des situations frauduleuses dès la phase initiale d'instruction, permettant un contrôle *a priori* de l'enregistrement. En effet, dès la demande d'enregistrement, France compétences procède à l'identification des éventuelles situations

de fausses déclarations, de plagiat des référentiels d'activité, de compétences et d'évaluation des autres certifications déjà existantes ou des projets de certification affichant une communication trompeuse auprès des usagers. Le cas échéant, les services sont amenés à proposer une décision de refus d'enregistrement des projets sans examen des critères.

Renforcement des procédures de contrôle et des sanctions, avec une triple ambition

- 1. Sécuriser les habilitations délivrées aux partenaires** mettant en œuvre des actions de formation, de validation des acquis ou des évaluations permettant d'obtenir la certification. Dans un premier temps, France compétences contrôle lors de l'enregistrement de la certification le respect du cadre réglementaire relatif à l'habilitation, à l'évaluation et à la mise en place des actions de préparation à la certification. Dans un second temps, France compétences mène des opérations de contrôle *a posteriori* visant à vérifier le respect des conditions d'habilitation convenues entre le certificateur et les écoles et organismes de formation partenaires.
- 2. Prévenir la fraude** en permettant aux organismes certificateurs de mener des opérations de contrôle de leur réseau de partenaires.
- 3. Sanctionner par la suppression de la certification** lorsque les manquements sont simples, graves ou répétés et qu'aucune mesure corrective n'a été prise par l'organisme certificateur. La sanction de suppression peut être, selon la gravité des faits, accompagnée de l'interdiction de présenter un projet de certification similaire ou tout nouveau projet de certification professionnelle ou de certification ou d'habilitation pendant une durée maximale de deux ans.

Prise en compte des évolutions des besoins du marché du travail

Les nouvelles exigences réglementaires ont intégré des évolutions liées aux transitions numériques, écologiques et aux enjeux de santé et de sécurité au travail :

- › **transition numérique** : l'impact de la transition numérique sur les emplois et les compétences concerne de nombreuses évolutions, et plus particulièrement des évolutions technologiques structurantes telles que la numérisation et l'automatisation de certaines tâches simples, le cloud, facilitant l'accès à distance à des données et documents, notamment dans le cadre du télétravail, l'intelligence artificielle (IA), le big data... ;
- › **transitions écologiques** : l'intégration de la transition écologique dans les certifications professionnelles dépend de la nature de la filière ou du secteur et de la structuration de son activité économique : plus le secteur a un impact sur l'environnement et/ou est impacté par la transition écologique, plus l'analyse du travail doit être approfondie sur ces aspects. Pour les activités reposant sur des processus fortement consommateurs de ressources, énergivores ou polluants, une transformation profonde des compétences peut être nécessaire ;
- › **enjeux de santé et de sécurité au travail** : une attention doit être portée sur la sécurité des candidats dans le contexte de l'évaluation, notamment lorsque celle-ci implique des gestes professionnels potentiellement accidentogènes. Un constat de mise en danger des candidats lors de l'évaluation pourra entraîner une décision ou de retrait de la certification.

FOCUS

NOUVELLES DISPOSITIONS FINANCIÈRES

À compter de 2026, France compétences se voit confier de nouvelles missions de financement et de répartition.

Tout d'abord, l'établissement reversera aux Opco des branches concernées, quand ces dernières ont fait le choix d'un recouvrement par l'Urssaf Caisse nationale, les montants perçus au titre des contributions supplémentaires ayant pour objet le développement de la formation professionnelle continue, créées par un accord professionnel national. D'ores et déjà, les branches des Hôtels, Cafés, Restaurants et des organismes du régime général Sécurité sociale ont fait ce choix pour 2026.

Ensuite, la loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025 a créé un nouveau dispositif intitulé « période de reconversion », dispositif de reconversion professionnelle à l'initiative de l'entreprise, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Ce dispositif sera géré par les opérateurs de compétences grâce à un financement de France compétences de 68 millions d'euros.

LA NOUVELLE MISSION DE FRANCE COMPÉTENCES

► dans le cadre des Commissions professionnelles consultatives : un levier stratégique de la COP

Publié le 12 août 2025, le décret n° 2025-800 relatif au fonctionnement des Commissions professionnelles consultatives (CPC) chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État prend appui sur le rapport remis par France compétences, fin 2023, à la Première ministre Élisabeth Borne.

L'objectif de ce décret est triple : premièrement, assurer une meilleure prise en compte des besoins en compétences du marché du travail dans les certifications professionnelles établies par l'État. Deuxièmement, renforcer la cohérence de la politique de certification professionnelle de l'État et, troisièmement, garantir l'harmonisation des processus d'association et de consultation des partenaires sociaux à l'élaboration des certifications professionnelles.

Il permet également de formaliser les critères d'examen des diplômes et des titres en vue de les aligner sur les exigences de l'enregistrement sur demande au RNCP et de mettre en place un système d'information commun entre les CPC.

Le décret confie également à France compétences de nouvelles missions qui amènent l'établissement, depuis le 1^{er} janvier 2026, à examiner les projets de création ou de révision de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État, à participer aux travaux des CPC, à apporter son concours aux travaux d'élaboration des projets de diplômes ou encore à l'élaboration des programmes biennaux prévisionnels et à s'assurer de la prise en compte dans ces derniers de l'évolution des compétences et des emplois.

Afin de permettre la prise d'effet de ce décret au 1^{er} janvier 2026, les services de France compétences ont été amenés à conduire durant le dernier trimestre 2025 plusieurs actions auprès des acteurs concernés : élaboration de la procédure dédiée, réunions collectives et bilatérales avec les ministères certificateurs, webinaires à destination des membres des CPC, établissement de la base documentaire et constitution d'une équipe préfiguratrice de la mission.

Fort de cet investissement, France compétences est désormais amenée à traduire dans un rapport, auprès des ministères certificateurs, ses observations et recommandations sur la satisfaction de plusieurs critères (impact de la certification sur le parcours professionnel, qualité des référentiels, respect de la réglementation, structuration en blocs de compétences, mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience).

3 questions à **Benjamin Maurice**...

— Après sept années d'existence, comment l'État apprécie-t-il l'évolution de France compétences et sa contribution à la mise en œuvre des politiques publiques de formation professionnelle et d'apprentissage ?

Après sept années d'existence, France compétences s'est imposée comme l'acteur central de la gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage. L'établissement a contribué à simplifier et à rendre plus lisible le système de financement et de régulation. Son action a accompagné le développement exceptionnel de l'apprentissage et la montée en puissance du CPF. France compétences a également renforcé le contrôle de la qualité des formations et la régulation des certifications professionnelles.

La forte dynamique de l'apprentissage a conduit l'établissement à adapter en continu ses mécanismes de financement afin d'accompagner cette croissance dans des conditions durables. Des mesures de régulation et d'optimisation ont ainsi été engagées pour garantir la pérennité du système. France compétences a ainsi joué un rôle majeur dans la transformation des politiques publiques de compétences.

En tant qu'institution encore récente à l'échelle des politiques publiques, France compétences poursuit son processus de maturation afin de renforcer son efficacité, d'affiner ses outils de régulation et de répondre toujours mieux aux enjeux de la formation professionnelle et de l'apprentissage.



Benjamin Maurice,
Délégué général
à l'emploi
et à la formation
professionnelle,
ministère du Travail
et des Solidarités

**La forte dynamique
de l'apprentissage a conduit
l'établissement à adapter
en continu ses mécanismes
de financement
afin d'accompagner
cette croissance dans
des conditions durables.**

— La COP 2026-2028 conforte et élargit les missions de France compétences. Quelles sont les principales attentes de l'État vis-à-vis de l'institution pour les prochaines années ?

La COP 2026-2028, la seconde entre l'État et France compétences, fixe une feuille de route ambitieuse qui conforte le rôle central de l'établissement dans le pilotage du système de formation professionnelle et d'apprentissage.

La première attente de l'État concerne la soutenabilité financière du système. Il s'agit de poursuivre la trajectoire de retour à l'équilibre engagée ces dernières années, tout en garantissant la sécurité des financements et la continuité des paiements aux acteurs du système.

En matière d'apprentissage, l'État attend de France compétences qu'elle améliore la connaissance des coûts réels des formations grâce à une observation encore plus fiable et plus exhaustive des données économiques des organismes de formation par apprentissage. Cette connaissance permet de fixer les niveaux de prise en charge au plus juste, afin de concilier qualité des formations, soutenabilité financière et maintien de la dynamique de l'apprentissage.

France compétences doit également conforter son rôle de garant de la qualité des certifications professionnelles et renforcer les contrôles des organismes certificateurs. À compter de 2026, l'établissement voit d'ailleurs ses responsabilités élargies dans le cadre des CPC.

Enfin, l'État attend de France compétences qu'elle développe sa fonction d'analyse et de valorisation des données afin d'éclairer les décisions publiques et de contribuer à l'amélioration continue de la performance du système.

France compétences entre ainsi dans une nouvelle phase de maturation, marquée par le renforcement de ses leviers d'action et de son rôle stratégique au service des politiques publiques de compétences.

— Dans un contexte où les enjeux de financement, de régulation et de transformation des compétences sont de plus en plus stratégiques, comment l'État entend-il s'appuyer sur l'expertise, les analyses et la gouvernance quadripartite de France compétences pour éclairer les décisions publiques ?

L'une des spécificités de France compétences tient à son cadre de gouvernance associant l'État, les partenaires sociaux et les Régions, qui permet de croiser différents niveaux d'expertise et de sensibilité sur les enjeux de compétences. Dans un contexte marqué par des transformations rapides du marché du travail et des enjeux croissants de financement et de régulation, cette diversité d'acteurs constitue un point d'appui important pour éclairer l'action publique.

L'État entend s'appuyer en premier lieu sur la richesse des analyses produites par France compétences, qui contribuent à objectiver les diagnostics et à éclairer les arbitrages publics dans un système complexe.

Dans le même temps, l'enjeu est de poursuivre le renforcement des espaces de dialogue et de concertation entre les différentes parties prenantes, afin de mieux partager les constats, confronter les analyses et enrichir progressivement la prise de décision. La qualité de l'expertise produite par France compétences repose aussi sur sa capacité à intégrer ces regards multiples dans ses travaux.

La COP 2026-2028 s'inscrit pleinement dans cette dynamique en confortant le rôle de France compétences comme régulateur et comme producteur de données, d'analyses et d'évaluations au service de la décision publique, avec l'objectif de renforcer encore la lisibilité, l'efficacité et la cohérence des politiques de compétences.

GLOSSAIRE

ANI

Accord national interprofessionnel

Apec

Association pour l'emploi des cadres

ATpro

Association Transition Pro

BDESE

Base de données économiques, sociales et environnementales

BPF

Bilans pédagogiques et financiers

C2P

Compte professionnel de prévention

CASD

Centre d'accès sécurisé aux données

CCMSA

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CDC

Caisse des dépôts et consignations

CEP

Conseil en évolution professionnelle

Céreq

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

Cnam

Caisse nationale d'assurance maladie

CNCP

Commission nationale de la certification professionnelle

CNEFOP

Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

Cofrac

Comité français d'accréditation

COP

Convention d'objectifs et de performance

COPANEF

Comité paritaire interprofessionnel pour l'emploi et la formation

CPC

Commissions professionnelles consultatives

CPF

Compte personnel de formation

CSE

Comité social et économique

CTI

Commission des titres d'ingénieur

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGEFP

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DGFIP

Direction générale des Finances publiques

DREETS

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DUERP

Document unique d'évaluation des risques professionnels

EDUFORM

Éducation nationale pour la formation professionnelle

EFE

Enquête formation entreprise

ETF

Fondation européenne pour la formation

EQAVET

European Quality Assurance in Vocational Education and Training

FPSPP

Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

Hcéres

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

HDS

Hébergement de données de santé

IA

Intelligence artificielle

IFOP

Institut français d'opinion publique

IGAS

Inspection générale des affaires sociales

JOCAS

Job offer collection and analysis system

MAP

Mon activité apprentissage

MFA

Authentification multifacteur

MICAF

Mission interministérielle
de coordination anti-fraude

NPEC

Niveau de prise en charge

OCDE

Organisation de coopération
et de développement économiques

OFA

Organisme de formation
en apprentissage

Opco

Opérateur de compétences

PAPRI Pact

Programme annuel de prévention
des risques professionnels et
d'amélioration des conditions de travail

PCA

Plan de continuité d'activité

PIC

Plan d'investissement
dans les compétences

PRA

Plan de reprise d'activité

PTP

Projet de transition professionnelle

PTP-FIPU

Projets de transition professionnelle
– Fonds d'investissement dans
la prévention de l'usure professionnelle

PUR

Prévention usure-reconversion

Qualiopi

Marque créée par le ministère du Travail.
Elle a pour objectif d'attester la qualité
du processus mis en œuvre par
les prestataires d'actions concourant
au développement des compétences,
qu'il s'agisse d'actions de formation
(simple ou par apprentissage)
ou destinées à faire valider les acquis
de l'expérience ou de bilans de
compétences. Cette marque pourra
être délivrée par des organismes
certificateurs retenus par le Cofrac
ou par les instances nationales
de labellisation reconnues
par France compétences.

RGPD

Règlement général sur la protection
des données

RH

Ressources humaines

RNCP

Répertoire national des certifications
professionnelles

RNQ

Référentiel national qualité

RS

Répertoire spécifique

RSE

Responsabilité sociale
et environnementale

RUF

Rapport sur l'usage des fonds
de la formation professionnelle

SDSI

Schéma directeur des systèmes
d'information

SI

Système d'information

SIRH

Système d'information des ressources
humaines

SST

Sauveteur secouriste du travail

Unédic

Union nationale interprofessionnelle
pour l'emploi dans l'industrie
et le commerce

Urssaf Caisse nationale

Union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations
familiales



MERCI

à nos équipes mobilisées au quotidien
pour mener à bien les missions
de France compétences.





📍 Immeuble Canopy – 6 rue du Général Audran – 92400 Courbevoie
✉ presse@francecompetences.fr

SUIVEZ-NOUS SUR : **in**  
www.francecompetences.fr